Etalle, le 4 février 2019

Police Locale

Zone de police
de Gaume

Solidarité
Respect
Esprit de service

Rue Lenclos 126
6740 ETALLE
Tél. 063 214 750
Fax. 063 214 739
Gsm. 0473 93 70 50
Mail : zp.gaume@police.belgium.eu

Rapport synoptique 2014-2019 du chef de corps de la zone de police de Gaume

Introduction

La zone de police de Gaume figure au rang des zones de police les mieux cotées et doit sans doute son attractivité à son dynamisme mais aussi au fait qu'il y fait bon vivre.

Ce dynamisme vient de la diversité de ses services, de la possibilité pour ses agents de pouvoir suivre leurs dossiers de A à Z ou de contribuer au développement de projets innovants comme l'expérience pilote Taser, de travailler à bord de nouveaux véhicules connectés, équipés de caméras ANPR. La confiance mutuelle et le respect sont inscrits en lettres d'or dans notre organisation, conditions fondamentales pour pouvoir continuer à œuvrer ensemble à la sécurité de tous et au bien-être.

Toutes les entités de la zone de police de Gaume, compte tenu de leurs responsabilités et compétences, contribuent de manière concrète et visible à la sécurité. Nous sommes tous attentifs à accomplir nos tâches fondamentales et l'adage « *davantage et mieux de bleu dans la rue* » constitue un vrai leitmotiv.

Les chiffres de la criminalité sont en diminution avec une chute globale du nombre de délits par rapport à 2014. La commune de Virton enregistre une diminution importante de la délinquance et une grande partie des indicateurs se trouvent dans le vert.

Dans ce rapport, je décris la plupart des initiatives prises au cours des quatre dernières années et je porte un regard sur les résultats qui s'y rapportent. Tout cela à la lumière du plan national de sécurité, du plan zonal de sécurité 2014-2019 et de ma lettre de mission.

Ce rapport permet d'avoir un aperçu des activités de la zone de police et d'évaluer la politique que j'ai menée[1] [2] au cours de mon premier mandat [3].

Il permettra à la commission d'évaluation de se prononcer sur la manière dont moi-même comme chef de corps, j'ai rempli la fonction, mais également de montrer à toutes les parties prenantes ce que notre zone de police a accompli.

Chaque lecteur pourra constater que nous affichons un très bon bilan.

Grâce à vous, membres du collège et du conseil de police, collaborateurs et partenaires, nous avons pu mener à bien un projet ambitieux. Je tiens à vous remercier pour votre engagement et votre professionnalisme.

SCHUL Jean-Yves

Chef de corps

[1] L'article 44 de la loi sur la police intégrée définit le rôle et la responsabilité du chef de corps en ces termes : « Le chef de corps est le responsable de l'exécution de la politique policière locale et, plus particulièrement, de l'exécution du Plan Zonal de Sécurité. Il assure la direction, l'organisation et la répartition des tâches au sein du corps de police et l'exécution de la gestion du corps. Il est responsable de l'exécution par le corps de police des missions locales, des directives relatives aux missions à caractère fédéral et des réquisitions ainsi que de l'application des normes visées aux articles 141 et 142. ».

[2] L'arrêté ministériel du 11 janvier 2006 donne une description générale de la fonction de chef de corps, (M.B., 26.1.2006).

[3] Le présent rapport synoptique se rapporte au mandat de chef de corps de la zone de police de GAUME assumé du 20 novembre 2014 (date de la prestation de serment devant le collège de police) à ce jour (voir l'extrait du procès-verbal du conseil de police de cette date ainsi que le procès-verbal de prestation de serment qui en atteste).

Chapitre I : Tout ce qui a changé en 5 ans – innovations [4]

Innovation au niveau du management des collaborateurs [5]

Dans ma lettre de mission [6] je me suis engagé à valoriser notre potentiel humain.

J'ai spécifié que « les attentes, la satisfaction et la confiance des personnes concernées, en particulier des membres du collège et du conseil de police, des membres du conseil zonal de sécurité, des citoyens et des collaborateurs occupent une position centrale ».

J'ai précisé que dans l'esprit du code de déontologie et des valeurs de la police intégrée, je souhaite exercer mes compétences et missions avec un style basé sur :

- Une attitude ouverte et transparente ;
- Une communication interne et externe constructive ;
- La volonté de rendre compte régulièrement et loyalement ;
- La motivation, la satisfaction et l'intégrité de tous les collaborateurs ;
- Le souci de respecter des valeurs propres telles que la diversité et la communication non-violente ;
- Le souci d'améliorer et d'innover ;
- Un leadership inspirant et audacieux.

La manière la plus efficace de motiver les collaborateurs est de créer une relation privilégiée basée sur la confiance et le respect, ainsi qu'une atmosphère de travail dans laquelle chacun peut prendre des initiatives et user de créativité pour solutionner les problèmes. L'épanouissement personnel des collaborateurs induit des prestations plus qualitatives et donc une meilleure efficience de l'organisation toute entière.

Les membres de notre organisation doivent être valorisés et avoir le sentiment que leurs tâches sont efficaces et utiles. On vise ici le collaborateur pris individuellement mais aussi les teams et l'organisation dans son ensemble. Il ne faut pas oublier également que la mise en évidence des points faibles ou à améliorer reste nécessaire pour accroître leur efficacité à court, moyen et long terme.

Audit sur le fonctionnement minimal en 2015 – 90 opérationnels à l'horizon 2020

Ayant vécu l'optimalisation de la police fédérale de l'intérieur en tant que directeur coordinateur Arlon-Neufchâteau de 2001 à 2014, j'ai eu assez rapidement le sentiment que les missions d'appui et de soutien de la police fédérale s'érodaient sérieusement, en termes de subsidiarité (CIK-Hycap) et aussi dans des domaines plus spécialisés (médical, discipline, ICT, …).

La zone de police devient de plus en plus autonome et doit développer des initiatives à fort impact financier et/ou capacitaire, par exemple la création d'une cellule locale ECOFIN ou Computer Unit, l'augmentation importante de nos missions HyCap notamment au profit de la police fédérale (Zaventem, …).

Excepté une indexation des dotations fédérales, aucune ressource financière n'a véritablement été transférée à la police locale et à ce jour, aucune vision ou politique n'a été développée pour transférer, acquérir et développer le savoir-faire spécialisé. En d'autres termes, cette évolution a non seulement des conséquences budgétaires, mais aussi un impact majeur sur la qualité des services locaux.

Il m'a semblé nécessaire en 2015 de réaliser un audit [7] sur la capacité de la zone de police, afin de voir si nous disposions d'une quelconque marge de manœuvre sachant que nous avons l'entière

[4] Faire des bonnes choses et s'améliorer ensemble en utilisant de manière optimale les compétences essentielles. Tout ceci va de pair avec un bon système de contrôle interne (CP3) de sorte que chacun sache clairement quelle est la vision stratégique de l'organisation, quelles sont les opportunités ou les difficultés. Circulaire CP3 relative au 'système du contrôle interne' dans la police intégrée, structurée à deux niveaux, M.B., 21.4.2011

[5] C'est la manière dont l'organisation met en œuvre, stimule, soutient et valorise ses collaborateurs pour réaliser les objectifs de l'organisation.

[6] Lettre de mission du chef de corps page 2.

[7] Voir le rapport d'activités 2014-2015 de la zone de police de Gaume.

responsabilité de la fonction de police de base. Nous pouvons également être chargés de l'accomplissement de certaines missions à caractère fédéral tout en gardant un œil sur le service minimum équivalent sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Le calcul de la taille critique de la zone de police a été effectué en appliquant la méthodologie de la Cour des Comptes[8] pour chaque **fonction du service minimum de police de base, ainsi que pour les fonctions qui sont indispensables à son organisation**.

Le nombre de fonctionnaires de police nécessaires a été évalué à 90 opérationnels (Cfr rapport d'activités 2014-2015 de la zone de police de Gaume)

En raison de nombreux départs à la retraite, NAPAP et détachements divers, la zone de police a éprouvé de réels problèmes de capacité dans les différents niveaux du cadre opérationnel principalement en 2017 et 2018. Par exemple, j'ai été le seul officier présent dans la zone pour assurer les gardes OPA et OPJ pendant 40 semaines dont 30 d'affilées en 2018 ce qui a entraîné mon retrait forcé des cours suivis à l'UCL en gestion des politiques urbaines de sécurité. J'ai pu cependant continuer mon mandat de membre permanent de l'assemblée générale de la CPPL et représenter la CPPL dans 4 groupes de travail de police intégrée au niveau national :

- Absentéisme ;
- Projet pilote Taser ;
- Révision GPI 48[9] et GPI 81[10].

Manque d'effectifs oblige, nous avons dès lors participé plus activement aux journées de recrutement dans les académies. Dans cette perspective, nous avons remis sur le métier en 2018 la circulaire zonale traitant de la formation en alternance ainsi que de l'accueil des nouvelles recrues.

Plus et mieux de bleu en rue – augmentation du nombre d'équipes de permanence en 2015

Les collaborateurs de la chaîne de sécurité, et les policiers en particulier, sont confrontés quotidiennement à des violences physiques et psychologiques lors de l'exécution de leurs missions. Jamais auparavant le nombre de policiers victimes d'actes de violence aux conséquences parfois fatales n'a été aussi important. Notre zone n'est pas exemptée de ce fléau, c'est une des raisons qui a justifié notre adhésion au projet Taser en 2018.

ZP Gaume	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Outrages	15	21	24	18	17	95
Rébellions	11	15	7	10	25	68
Total	26	36	31	28	42	163

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2014 relative au bien-être[11], l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques psychosociaux. La charge psychosociale des équipes de permanence de nuit devenant trop importante, j'ai estimé en 2015 nécessaire de passer à deux équipes de permanence 24/7 au lieu d'une seule auparavant tout en gardant à l'esprit de ne pas trop pénaliser la police de proximité.

Cette mesure forte a été à la base de la création d'un service de planification zonale mais aussi d'une réflexion en profondeur sur la polyvalence nuancée qui est attendue de la part des inspecteurs de

[8] COURS DES COMPTES, « La garantie d'un service minimum de police de base », Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants approuvé en assemblée générale le 9 juin 2004.
[9] Circulaire GPI 48 du 17 mars 2006 relative à la formation et l'entraînement en maîtrise de la violence des membres du personnel du cadre opérationnel des services de police, M.B. 14.4.2006.
[10] Circulaire GPI 81 du 21 juillet 2014 relative au cadre de référence général de l'« Assistance Spéciale » au sein de la police locale, M.B. 14.8.2014
[11] La loi du 28 février 2014 complétant la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail quant à la prévention des risques psychosociaux au travail dont, notamment, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail, M.B. 28.4.2014.

proximité et des membres de l'intervention. Dans ce contexte, j'ai animé avec d'autres chefs de corps un séminaire Intersection centré sur les défis du travail de quartier à NAMUR en novembre 2018.

La création du service de planification zonale des services en 2016

Avec l'objectif d'efficacité capacitaire et de redynamisation de la Dir Ops dans une optique participative (création des e-formulaires dans l'application Galop on-line pour centraliser les besoins et les doléances des membres du personnel), j'ai créé en 2016 un service zonal de planification des services modifiant profondément l'organisation jusque-là décentralisée dans les différents postes et services. Les bulletins de service ont fait l'objet d'une refonte totale pour éviter la charge administrative superflue, améliorer le briefing et le compte-rendu Ops.

L'objectif consistait également à redynamiser la direction opérationnelle autour de 4 thématiques essentielles :

- La prise en compte des principes de l'approche multidisciplinaire de la planification d'urgence et de gestion de crise, basée sur le dialogue et la confiance mutuelle des acteurs concernés dans la préparation des événements.
- Professionnaliser l'analyse des risques (multidisciplinaires) en utilisant le canevas de l'analyse des risques opérationnels diffusé dans le cadre de la formation Gold Commander et participer activement à l'élaboration des plans communaux d'urgence et d'intervention.
- Revoir le suivi opérationnel des bulletins de service.
- Améliorer le suivi des entrainements « maîtrise de la violence ».

J'ai assuré plusieurs fois la fonction de Dir CCE [12] à la demande du Gouverneur notamment pour la foire aux Artistes de Chassepierre [13].

Optimalisation du team ASIC (Accompagnement et Soutien en Intervention de Crise) en 2018

Les collaborateurs victimes d'un accident en service ou d'une agression ou de violences lors de l'exercice de leur fonction ont non seulement besoin d'informations correctes et d'un suivi adéquat de leur situation (médicale et administrative, de leurs droits, obligations, aides) et d'un soutien personnalisé.

Le help team ASIC est une équipe composée de 12 collègues, volontaires de la zone de police. Son principe est basé sur la prise en charge et l'assistance de collègues en difficulté par d'autres collègues qui partagent la même expérience professionnelle.

La mission prioritaire de ce groupe est d'intervenir en cas d'incidents critiques, lesquels nécessitent une prise en charge immédiate et une assistance. Un incident critique est un évènement choquant et inattendu, susceptible d'entraîner de forts sentiments d'angoisse et d'impuissance, et qui confronte les collaborateurs avec la mort ou une atteinte grave à l'intégrité physique et/ou morale (ex. incident de tir, blessures en service, accident de roulage avec blessé grave ou mort d'homme,…). Le team est disponible à tout moment, 7 jours sur 7.

---

[12] = Directeur cellule de coordination événement. Les missions de planification d'urgence et de gestion de crise sont régies par l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention qui se trouve complété par des circulaires ministérielles.

[13] Cette mission consistait à :

- mettre en place une cellule de coordination de l'événement (CCE) rassemblant les autorités, l'organisateur, les services de gardiennage, les services de secours et les représentants de toutes les instances concernées pour se coordonner dans l'exécution en routine de leurs missions et tâches respectives, plus particulièrement en s'échangeant toute l'information utile et notamment l'information pouvant avoir une influence sur l'exécution des missions et tâches des autres ;
- traiter ou résoudre les problèmes rencontrés ;
- assurer un échange d'information et une coordination optimale des différents acteurs, le Dir CCE devant faire, au moins toutes les deux heures, le point de la situation avec les différents membres de cette cellule et ce, soit par le biais d'une réunion de travail, soit téléphoniquement, soit par radio ;
- avertir le CS 100 et le SICAD de son ouverture / sa fermeture et de tout élément d'information pertinent pour la gestion de l'événement ;
- dans ce cadre, le bourgmestre préside le briefing quotidien au PC-CCE. Le commissaire d'arrondissement est également présent en tant que représentant du Gouverneur de la Province (phase provinciale).

Le team a reçu plusieurs formations et recyclages avec des psychologues du stressteam de la police fédérale en 2018 et une campagne d'information a été menée et des recyclages annuels sont prévus.

En 2018, le team ASIC a été renforcé et est intervenu à de nombreuses reprises, soit par téléphone, soit par mail, au cours d'entretiens programmés ou de rencontres fortuites. Un débriefing émotionnel a été réalisé en 2017 et un en 2018. Enfin, chaque fois qu'un policier est hospitalisé, le chef de corps se rend immédiatement près de ce dernier pour le soutenir.

La protection juridique des membres du personnel

Conformément à l'article 52 alinéa § 1 al 2 de la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, les policiers de la zone de police peuvent être soutenus par un cabinet d'avocats rémunéré par la zone de police.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers constitution en partie civile	5	6	2	3	5

Audit de la charge psychosociale en 2017-2018

Le bien-être au travail représente un des piliers de l'excellence dans la fonction de police. Ne pas en tenir compte peut être néfaste pour la qualité du service fourni à la population. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une priorité sans cesse remise sur le métier depuis le début de mon mandat, notamment grâce aux concertations syndicales.

En 2017, un audit de la charge psycho-sociale et du bien-être a été réalisé par le service externe de prévention et protection au travail (SEPP). Il devenait vraiment nécessaire de dresser un état des lieux dans ce domaine. Les résultats ont été présentés par le conseiller psychologue du SEPP en comité de concertation de base (CCB) ainsi qu'à l'ensemble des membres du personnel. Afin d'affiner ces résultats assez généraux et impliquer les membres du personnel, des rencontres avec le chef de zone, la DRH ou la conseillère en prévention sécurité ont été mises en place au sein de chaque poste.

Les conclusions de cet audit sont vraiment encourageantes mais stigmatisent le manque d'infrastructures adéquates ainsi que le manque d'effectifs et ce qui en découle (charge de travail importante, stress,...). Des recommandations ont été intégrées dans le plan global et le plan annuel de sécurité 2019 :

- Amélioration dans le domaine ICT ;
- Amélioration du climat social ;
- Améliorer le soutien aux membres du personnel (ASIC) ;
- Soutenir le projet nouvelle infrastructure ;
- Rédiger des descriptifs de fonction.

Un plan pluriannuel bien-être devrait maintenant idéalement voir le jour.

Abandon du projet infrastructure des « Vatelottes »

Partant des conclusions d'un groupe de travail intégré multi horizons, le projet de création d'un nouvel hôtel de police sur le site des Vatelottes initié par mon prédécesseur est définitivement abandonné fin 2015.

Acquisition de la Villa « Sainte Lucie » en 2018

En décembre 2018, la zone de police devient propriétaire du site de la Villa Sainte Lucie située en plein centre de Virton (voir photo ci-contre).

Groupe de travail sur l'accessibilité des connaissances en 2016

La police locale est confrontée à un nombre croissant d'initiatives législatives et réglementaires assorties de procédures de plus en plus complexes mises en œuvre sans aucune mesure-cadre adéquate. Les

policiers n'ont guère le temps de s'organiser autour des nouvelles législations. C'est pour cette raison que nous avons créé en 2016 un groupe de travail afin que les directives en matière judiciaire soient clairement accessibles pour tout un chacun. Des PV types ont également été implémentés. Le rôle du gradé de jour et la création d'un sharepoint sont à l'étude. Dans ce prolongement, j'ai piloté un groupe de travail « police – parquet » en 2017 et en 2018. Ce groupe de travail a été un espace de dialogue idéal pour échanger facilement au sujet de nos difficultés et contraintes respectives.

Les circulaires Parquet et autres circulaires importantes pour le fonctionnement opérationnel font l'objet de notes de synthèse intitulées « brèves » envoyées individuellement à chaque membre du personnel opérationnel et aux membres du cadre administratif naturellement concernés.

Analyse des risques terrorisme en 2016

Durant l'été 2016, au vu des évènements malheureux connus à travers plusieurs pays d'Europe, le Ministre de l'Intérieur a demandé à la police intégrée la rédaction ou l'actualisation des différentes analyses de risques « terrorisme » concernant les infrastructures et missions opérationnelles. Celle-ci lui a été transmise en 2017 via DGR. Dans la continuité, une note reprenant l'ensemble des consignes à suivre par les membres du personnel en fonction du niveau de la menace a été rédigée et communiquée.

Formation à l'analyse des risques opérationnels et bien-être en 2017

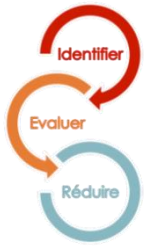

Tous les gradés de la zone de police ont été formés par la police fédérale en matière d'évaluation des risques opérationnels et bien-être le 19 décembre 2017. Cette formation donne les outils aux responsables lors de la rédaction de chaque ordre de service où cette double analyse doit être réalisée. Le volet bien-être de cette analyse est le cas échéant partagé avec les organisations syndicales. Cette formation cadre également avec la nécessité de sans cesse améliorer la contribution de la zone de police pour la préparation multidisciplinaire des événements qu'ils soient de petite, moyenne ou grande envergure.

Campagne de sensibilisation sur la thématique du respect de la diversité en 2014

La violence, le harcèlement et les comportements sexuels inappropriés sur le lieu de travail font partie intégrante des risques psychosociaux au travail et supposent d'être abordés dans le cadre général de la prévention des risques psychosociaux.

La zone de police a mené une campagne de sensibilisation de tous les membres du personnel à la suite d'un audit mené par le centre pour l'égalité des chances. La relation homme-femme a été au centre des débats et a permis à certains une prise de conscience.

Suite à la circulaire de 2013 (COL13/13), deux personnes de référence en matière de discrimination et diversité ont été désignées, dont une assistante sociale. Celles-ci ont pu bénéficier des formations nécessaires et ont pu mettre en place des collaborations avec le milieu associatif (association LGBT), autant en interne qu'en externe.

Optimalisation du réseau de personnes de confiance en 2015

Les « personnes de confiance » se voient attribuer un plus grand rôle. Depuis 2015, un recyclage a été mis en place pour les 2 personnes de confiance que compte notre zone. Un nouveau membre du personnel devra être désigné en 2019 en remplacement d'une des personnes.

Création d'un team « premiers soins » en 2015 et d'un team « EPI » en 2017

Depuis 2014, la zone de police compte parmi ses rangs 10 personnes formées aux premiers secours et 4 *secouristes d'entreprise* brevetés. Outre l'obligation légale de cette démarche, ils participent à un recyclage annuel [14] permettant de mettre leurs connaissances à jour. Dans ce cadre, une formation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du défibrillateur a été dispensée par le team à tous les membres du personnel en 2016. L'objectif de cette initiative est de donner à nos intervenants les moyens de stabiliser d'éventuelles victimes avant l'arrivée du service médical d'urgence et ainsi augmenter les chances de survie des victimes. Un recyclage de 8 heures organisé à l'académie de Liège est prévu en 2019 [15].

Suite aux conclusions intermédiaires du groupe de travail sur l'utilisation du taser (auquel la zone de police participe activement dans le cadre d'un projet pilote) recommandant de mettre des défibrillateurs dans les véhicules de service, 3 défibrillateurs sont inscrits au budget 2019.

En conformité avec l'AR du 28 mars 2014 relatif à la prévention incendie, un service de lutte contre l'incendie composé de 8 personnes formées a été mis en place en 2017. Ces personnes formées équipiers de première intervention (EPI) ont déjà pu bénéficier d'un premier recyclage en 2018.

Optimalisation du team GPI 48 et développement de synergies en 2015

La zone de police compte 10 spécialistes [16] formés en maîtrise de la violence. Ces inspecteurs exercent cette activité à temps partiel en combinaison avec leur rôle au sein de notre organisation. Une offre de synergie a été proposée aux deux zones voisines et à la police fédérale qui ont adhéré au projet. La zone d'Arlon s'est cependant retirée en 2017.

Les formations sont reconnues dans le cadre de la formation continuée (Dojo, TTI, HK UMP, HK P30).

La formation AMOK [17] a été implémentée et organisée par le team au sein de notre zone de police dans une ancienne école désaffectée. Chaque membre du personnel est tenu de suivre une journée complète de ce module.

Depuis 2018, un inspecteur principal chapeaute le team GPI 48 et participe au groupe de travail national sur la refonte de la GPI 48 avec le chef de corps.

Une optimalisation du suivi a été opérée et une nouvelle circulaire zonale « Armement » a été rédigée en 2017 afin de veiller à l'application stricte des obligations prévues par la circulaire GPI48.

Depuis 2014, le nombre des membres du personnel en ordre des « 4 + 1 » séances de tir a été multiplié par 6.

Optimalisation du team GPI 81 en 2018 – création d'un service level agreement

Un service level agreement a été rédigé par la Dir Ops et a été transmis à l'AIG dans le cadre de l'évaluation 2019

[14] 8 heures de recyclage une année sur deux et 4 heures de recyclage une année sur deux.
[15] Pour les 10 secouristes et pour 3 membres du personnel disposant d'un brevet.
[16] 8 spécialistes avec armes (SMVAAF) et 2 spécialistes sans armes (SMVSAF).
[17] Un incident AMOK est une situation dans laquelle un ou plusieurs « tireurs fous» font, à un endroit précis, le plus de victimes possible sans se dissimuler ou sans prendre d'otages.

Formation Taser en 2018 – 18 policiers formés

En mars 2018, 5 membres du personnel formés GPI 81 ont réussi la formation dispensée par un formateur de l'ANPA de 8 heures « milieu restreint » et 16 heures « Taser ».

En mai et juin 2018, 7 membres du personnel ont également réussi les deux modules de formation donnés par 2 membres du personnel formés initialement et supervisés par l'ANPA, leur permettant de ce fait d'être reconnus « trainers » par l'ANPA.

En septembre 2018, 6 autres membres du personnel ont également réussi les deux modules de formation cette fois organisés par nos trainers.

La formation a été ouverte à un membre du personnel d'une zone voisine.

Chaque membre du personnel formé a reçu une accréditation individuelle du ministre de l'intérieur.

Formation Hycap, Comd Pl et opérateurs Radio – 16 policiers formés

La zone de police compte 11 membres du personnel formés Hycap.

La zone de police compte 1 commandant de pelotons, 2 chefs de section Hycap et 3 opérateurs-radio.

Acquisition de la caméra ANPR mobile et création d'un groupe de travail

En juillet 2018, la zone de police de Gaume a fait l'acquisition d'une caméra ANPR. Le travail d'acquisition a commencé début 2017. Pour rappel, une caméra ANPR est une caméra dite intelligente. Cette dernière lit de façon automatique toutes les plaques d'immatriculation devant lesquelles elle passe. Au travers de multiples bases de données, la caméra peut détecter en temps réel toute une série d'infractions comme le défaut de contrôle technique et/ou d'assurances. Mais l'utilisation de l'ANPR ne se limite pas à des infractions en matière de roulage, son utilisation se révèle également très pertinente concernant des faits de police judiciaire. Le vol de véhicules ou de plaques d'immatriculation, la recherche de personnes disparues, la recherche de personnes suspectes ne sont que quelques exemples qui sont permis via la mise en œuvre de cette caméra.

La nouvelle loi caméras du 21 mars 2018[18] modifie de façon substantielle la loi sur la fonction de police[19] en vue de clarifier le cadre de l'utilisation de caméras par les services de police et notamment celui de l'utilisation de caméras dites intelligentes. Depuis le 25 mai 2018, l'utilisation de caméras par les services de police est réglementée. Dans un souci d'efficacité optimale des missions de police et suite à un budget extraordinaire de 50.000 euros accordé par le Ministre de l'Intérieur à notre zone de police dans le cadre d'un projet-pilote, nous avons fait l'acquisition d'une caméra mobile qui peut être installée dans

[18] 21 MARS 2018. - Loi modifiant la loi sur la fonction de police, en vue de régler l'utilisation de caméras par les services de police, et modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ,M.B. 16.4.2018

[19] loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ,M.B. 16.4.2018

quatre véhicules de police. Comme stipulé dans l'article 25/4 de la LFP, un service de police peut installer et utiliser des caméras conformément à l'article 25/3 sur le territoire qui ressort de sa compétence, après autorisation préalable de principe du conseil communal, lorsqu'il s'agit d'une zone de police. Dans le cas de notre zone de police, l'accord [20] de principe a donc été sollicité et obtenu auprès des 7 conseils communaux des 7 communes qui composent la zone de police. Le modèle de caméra choisi et utilisé par la zone de police est mobile et visible c'est à dire potentiellement embarqué sur quatre véhicules de police strippés. Un groupe de travail affine les modalités opérationnelles.

RGPD – Désignation d'un nouveau Data Protection Officer en 2018

Le règlement européen pour la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 [21]. Parallèlement au RGPD, une directive européenne [22] a été édictée spécialement pour la police et la justice du fait que certains éléments du RGPD ne peuvent s'appliquer à des données aussi sensibles que celles détenues par ces deux institutions. D'application immédiate, la zone de police travaille à la meilleure façon d'implémenter ce RGPD et la loi du 30 juillet 2018 à toutes les bases de données centralisées chez nous. Ce travail consiste :

- d'une part, à recenser toutes les bases de données professionnelles ;
- et d'autre part à les intégrer dans un registre fédéral central dénommé le « Regpol [23] ».

Ce travail important doit se faire en étroite corrélation avec tous les membres de la zone de police car la protection des données à caractère personnel est un enjeu majeur du RGPD et de la Directive et toute institution, en ce compris la police doit s'y conformer. L'idée étant de ne pas détenir indéfiniment dans le temps des données à caractère personnel (DCP) qui ne seraient pas ou ne seraient plus pertinentes et exactes pour la finalité poursuivie. Les DCP enregistrées doivent être « *pertinentes* » et « *strictement nécessaires* » au regard de la finalité du fichier. Dans cet esprit, il y a donc un travail conséquent pour le responsable de traitement des données qui est chargé de faire respecter ces principes et doit pouvoir démontrer les pratiques de mise en conformité du RGPD et de la Directive. Pour la police locale, la loi sur la gestion de l'information policière a désigné le chef de corps comme responsable de traitement qui doit veiller à ce que le flux massif des données soit protégé contre le traitement illicite, contre la perte, le vol ou la destruction. Ce travail a démarré début 2018 et va s'étaler sur plusieurs années. La zone de police est aidée dans cette dynamique par une collaboratrice formée « Data Protection Officer » au sein du carrefour d'information local.

[20] La demande d'autorisation visée à l'article 25/4 §2 1° de la LFP doit préciser le type de caméras, les finalités pour lesquelles les caméras vont être utilisées ainsi que leurs modalités d'utilisation. Les différents conseils communaux ont par conséquent été informés de ces paramètres. Les finalités d'utilisation sont l'ensemble des missions dévolues aux services de police prévues aux articles 14 à 25 de la LFP. Il s'agit de l'ensemble de missions de police administrative et judiciaire ainsi que les missions de police liées aux infractions en matière de roulage. La captation et l'identification des plaques d'immatriculation seront comparées à une banque de données technique (comprenant elle-même plusieurs banques de données). Les défauts d'immatriculation, les défauts d'assurances, les défauts de contrôle technique, les véhicules volés, les personnes signalées disparues, les rassemblements, la surveillance de grands événements ne sont qu'une liste non-exhaustive des possibilités d'utilisation d'une caméra ANPR.

[21] Règlement 2016/679, M.B. 5.9.2018.

[22] Il s'agit de la Directive 2016/680, transposée en droit belge par la loi du 30 juillet 2018 « Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ».

[23] Depuis le début de l'année 2017, nous avons déjà répertorié l'ensemble des banques de données utilisées au sein de notre zone et ce, afin d'en faire la déclaration au COC et à la CVP. Entre-temps, la règlementation ainsi que la procédure de déclaration ont changé. DRI a mis en place le registre « RegPol » de traitement interne reprenant l'ensemble de toutes les banques de données utilisées par l'ensemble de la police intégrée. Afin d'alimenter de la façon la plus complète possible ce RegPol, il est nécessaire de faire l'état des lieux et de recenser l'ensemble des traitements de données créés par les membres de la ZP Gaume.

Acquisition du nouveau radar NK7 en 2017

La zone de police a acheté un nouveau radar NK7. Ce tout nouveau dispositif ne déclenche pas de flash lumineux lors d'un excès de vitesse grâce à sa technologie infrarouge. Il est donc invisible de jour comme de nuit mais aussi mobile puisque ce "super radar" plus maniable, peut-être dissimulé dans une poubelle ou bien derrière une vitre. En plus de sa mobilité, le NK7 est capable de contrôler la vitesse des automobilistes sur plusieurs bandes de circulation et dans les deux sens. Il peut également calculer simultanément la vitesse de plusieurs véhicules qui entrent dans son champ de détection. Le coût de ce radar s'élève à 40.000 euros et est financé en fonds propres par notre zone de police.

Le télétravail

Chacun connaît les avantages du télétravail. Depuis 2017, le télétravail occasionnel est possible au sein de notre zone de police via un e-formulaire. Le ROI [24] doit encore être adapté en 2019.

Le développement des compétences

La participation de tous et l'échange d'information

Depuis 2017, nous avons stimulé la création d'espaces collaboratifs au sein de notre zone via l'implémentation de la messagerie OWA et ses applications Teams, Yammer et Sharepoint qui garantissent un échange rapide et sécurisé de l'information et des documents et permettent de faire évoluer de manière itérative, adaptative et cohérente des projets ambitieux. Par exemple, notre circulaire zonale relative à l'utilisation du pistolet à impulsion électrique a été reconnue comme bonne pratique au niveau national par la commission permanente de la police locale et a été diffusée aux zones pilotes via l'application Yammer.

Le même processus d'échange a été utilisé pour lancer avec le Parquet le projet pilote I + Belgium.

La participation active des membres du personnel se manifeste spontanément pour faire avancer des dossiers innovants et importants. A titre d'exemples, citons : la création d'un team d'appui canin en 2015, le groupe de travail infrastructure en 2015, le projet Taser en 2018, le projet Anpr, l'optimalisation GPI 48 GPI 81, l'acquisition de nouveaux équipements, l'aménagement des véhicules d'intervention, ,…

« La qualité commence avec la formation et aboutit à la formation » [25]

Diverses formations spécifiques ont été organisées et suivies depuis 2014 :

En 2014 :	En 2015 :
○ spécialiste maîtrise de la violence team canin discipline patrouille, ○ gestion des politiques de sécurité urbaine, ○ lois anti-discrimination et antiracisme, ○ menottes à charnières, ○ conseiller en techno prévention (également en 2018), ○ formation fonctionnelle en police judiciaire, ○ spécialiste maîtrise de la violence sans arme (également en 2017).	○ formation maître-chien, ○ technique d'audition de mineurs (TAM), ○ spécialiste en maîtrise de la violence avec arme à feu (2015-2016-2017), ○ test salivaire, ○ didactique pour chargés de cours, ○ COPPRA[26] (2015-2016-2017), ○ violences intrafamiliales (2015-2016-2017-2018), ○ mentor (2015-2016).

[24] Règlement d'ordre intérieur.
[25] Kaizen, La clé de la compétitivité japonaise, Masaaki Imai, Eyrolles, 1990.
[26] Community Policing Preventing Radicalisation & Terrorism

En 2016 : o formation mentor référent (2016-2017), o GNEP-analyse de risque (2016-2017), o référent planification d'urgence (2016-2017-2018), o bien-être animal, o Mercure (2016-2017-2018), o traces (2016 et décentralisée en ZPG en 2018).	En 2017 : o formation équipier de première intervention (EPI), o query (2017-2018), o procédures disciplinaires, o discipline pour dirigeants, o armement des agents, o drône, o disparition inquiétante (+ information de tout le personnel en interne en 2018), o point de contact recrutement (nouveau membre), o conduite défensive et éco-conduite (2017-2018).
En 2018 : o formation i+Belgium, o sharepoint, o RGPD-protection des données personnelles, o marchés publics, o TECC (Tactical Emergency Casualty Care), o terrorisme,	En 2018 (suite) : o intervention en milieu restreint et Taser , o moyens incapacitants collectifs trainer, o ASIC (nouveaux membres), o spotter (nouveaux membres), o MEGA (nouveaux membres).

D'autres nombreuses formations ont également été suivies en fonction de besoins spécifiques soit une seule fois soit à plusieurs reprises:

- connaissance pratique de la loi sur les armes (2014-2017-2018), - Cadviewer (2014), - marchés publics (2014-2017-2018), - actualités sur les pensions (2014-2015-2017-2018), - évaluateur (2014-2016), - organisation des secours médicaux en situation d'urgence collective, - gestion de la sécurité lors d'évènements, - les normes à respecter dans les stades de foot, - Hycap (2014-2016), - curvomètre, - tachygraphe, - nouvelle législation permis de conduire (2014-2015-2016-2018), - le suicide chez les jeunes, - gestion du stress (2014-2017), - environnement (2014-2016-2018), - fraude aux allocations sociales à l'aide de domiciles fictifs, - biodiversité-NAC (2014-2017), - techniques d'audition (2014-2016-2017-2018), - fonctionnaire de contact NON SIC + AVALON, - successions litigieuses, - accueil des victimes (d'abus et de violences sexuelles), - les sanctions administratives communales (2014-2015), - Bepad-gestion des événements (2015-2017), - coaching, - argumentation, - enquêteur préalable, - sensibilisation aux plans de sécurité, - les pistes pour une gestion optimale de l'alcool au travail, - mémoire traumatique – violences sexuelles, - comment déceler une maltraitance infantile ?, - initiation au langage HTML, - diversité, - médias sociaux (2015-2016-2018), - violences sexuelles, - radicalisation et criminalité,	- connaissance pratique de la loi sur les armes (2014-2017-2018), - Cadviewer (2014), - marchés publics (2014-2017-2018), - actualités sur les pensions (2014-2015-2017-2018), - évaluateur (2014-2016), - organisation des secours médicaux en situation d'urgence collective, - gestion de la sécurité lors d'évènements, - les normes à respecter dans les stades de foot, - Hycap (2014-2016), - curvomètre, - tachygraphe, - commerce ambulant (2015-2016), - faux monnayage (2015-2016), - exploitation BNG-signalement urgent-questis, - Themis, - violence à l'encontre des policiers, - management et communication, - Astrid, - le management intermédiaire, - Galop, - législation sur les véhicules agricoles (2016-2018), - les interventions policières transfrontalières, - ECOFIN (2016-2017), - criminalité informatique (2016-2018), - gestionnaire armes, - droit pécuniaire (2017-2018), - synergologie (décoder le langage corporel), - compétence de base en matière de management et GRH, - introduction au coaching et autres styles de leadership, - pepperspray (2017-2018), - I-coach, - maladies mentales et attitudes policières, - sensibilisation aux explosifs, - l'accueil des gens du voyage, - l'usage de la contrainte dans les services de police, - spray lacry collectif,

- drogues naturelles-production illégale de cannabis,	- Orbit-croquis, - éducation à la mobilité et sécurité routière, - banque de données ADN.

Des formations certifiées à destination du personnel administratif ont également été suivies dans les domaines informatiques, administratifs, premiers soins, gestion des conflits, prévention du suicide, techniques de nettoyage.

Des formations obligatoires ont été dispensées:

- police de quartier incluant :
  - constatation de la réalité de la résidence et documents d'identité pour belges ;
  - le suivi du séjour irrégulier sur le territoire belge et les documents de séjour pour étrangers ;
  - notions de base en techno prévention.
- arme HKP30 et HKUMP (organisées en interne par nos SMV),
- divers recyclages sont également suivis soit annuellement soit sur base de propositions des académies de police :
  - points de contact recrutement en 2014, 2016 et 2017 ;
  - conseiller en prévention en 2014, 2016 et 2018;
  - personne de confiance en 2014, 2016 et 2017 ;
  - ASIC en 2014, 2017 et 2018 ;
  - spécialiste en maîtrise de la violence avec arme à feu en 2014, 2015, 2017 et 2018 ;
  - spécialiste en maîtrise de la violence sans arme à feu en 2015 et 2017 ;
  - techno prévention en 2016 et 2018 ;
  - premiers soins en 2015, 2016, 2017, 2018 ;
  - TAM en 2016, 2017, 2018 ;
  - mentor en 2016 ;
  - EPI en 2018 ;
  - Hycap (tous les ans) ;
  - tachygraphe en 2017 ;
  - Maîtres-chiens en 2016, 2017, 2018.

La création de pools

La zone de police de Gaume peut compter sur plusieurs policiers de référence qui, sur base volontaire, ont accepté de la représenter lors de forum ou réunions thématiques organisés à l'initiative du Parquet du Luxembourg. En tant que points de contact pour le Parquet, ils enrichissent leurs compétences professionnelles dans le domaine d'attribution [27], transmettent au magistrat de référence les difficultés rencontrées et partagent en interne les directives et recommandations reçues de l'autorité judiciaire.

La création de pools de travail spécialisés sont aussi à la base du développement des compétences.

Les principaux sont :

- pool Stup de 3 INPP et 14 INP répartis dans les trois postes principaux ;
- pool VIF de 3 INPP et 9 INP répartis dans les trois postes principaux ;
- pool famille jeunesse en création ;
- pool prévention vol zonal de 3 INPP ;
- D'une task force zonale radicalisme, de deux référents INPP radicalisme et de 1 CP « information officer »[28] ;

[27] Domaines : VIF ou violences intrafamiliales (1 référent), délits de haine et discriminations (1 référent), mœurs dans la sphère familiale avec mineur impliqué (2 référents), réseau TAM ou 'Technique d'audition de mineurs' (1 référent), protection et bien-être animal (1 référent), infractions urbanistiques (1 référent), législations environnementales (1 référent), législation SALDUZ+ (2 référents)

[28] En attente des formations et des accréditations.

- De 1 INPP et 1 INP « TAM « (techniques auditions vidéo filmées) intégrées dans un réseau en synergie avec les 2 zones voisines ;
- pool de 3 INP maîtres-chiens « patrouille » ;
- pool GPI 81 de 2 INPP et 10 INP ;
- pool MEGA de 1 INPP et 6 INP
- D'un référent urbanisme ;
- pool de 1 mentor référent et mentors de 3 INPP et 5 INP répartis dans les 3 postes principaux ;
- pool spotter de 4 INPP et 2 INP ;
- De 2 référents *nouveaux animaux de compagnie* ;
- De 3 secouristes *Tactical Emergency Casualty Care*";

Le sport au travail, teambuiding et Saint Nicolas

La zone de police a décidé d'autoriser la pratique du sport pendant les heures de service à raison de 4 demi-journées par an. En outre des facilités de service sont attribuées pour pratique du sport pendant les heures de midi. Notre zone de police a participé en team à plusieurs reprises à l'épreuve des 20 km de Bruxelles.

Plusieurs années de suite, un teambuilding a été organisé. Cependant en raison du manque de capacité trop important, nous avons préféré ne pas l'organiser en 2017 et en 2018. Par contre en raison de l'arrivée de nombreux nouveaux collaborateurs, un team building verra le jour en 2019.

Le cercle sportif et culturel organise chaque année, grâce à la participation de bénévoles, la Saint-Nicolas des enfants ou petits-enfants des membres du personnel ou des pensionnés. Cette manifestation rencontre toujours un franc succès.

Stratégie et politique [29]

La création de la cellule management en 2016

La création d'un Management Information System a été mis en place avec la société ORBIT en 2018 après la mise en œuvre d'autres systèmes de gestion. Le but est de pouvoir disposer à tout moment des informations pertinentes sur la délinquance et nos activités.

La création du comité de direction – mise en place de la réunion hebdomadaire en 2016

La réunion de coordination ou réunion du comité de direction associant tous les chefs de services est organisée tous les vendredis matin et traite des problèmes opérationnels et de fonctionnement. Un compte-rendu est rédigé systématiquement et une version expurgée de toute donnée nominative est accessible à tous sur le drive Q:/info direction. Ces deux dernières années, plus de 50 comptes-rendus ont été rédigés.

[29] Il s'agit de la manière dont la zone de police concrétise sa lettre de mission en une stratégie et des plans clairs ainsi que la façon dont il est communiqué à ce propos en interne et vers l'extérieur.

Communication

Ces cinq dernières années notre zone de police a progressivement opté pour un style de communication moderne.

Facebook et communiqués de presse

Dans la société de l'information actuelle, la communication évolue très vite. La zone a fait de très nombreux communiqués de presse.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de communiqués de presse	4	15	1	7	6
Nb d'articles de presse parlant de la ZP	37	39	40	70	62
Nb publications site internet	/	/	6	246	248
Nb d'insertion Fb	259	281	287	454	427
JT RTBF			1		2
JT RTL TVI			1		3
Reportages TV Lux					3

Notre zone de police gère un compte Facebook. Cet outil interactif nous permet d'être en contact avec un plus grand nombre d'habitants.

Le succès de la page prouve que ce type de communication était souhaité par la population.

Actuellement, 5871 personnes sont abonnées et certaines publications ont ainsi été vues par plus de 50 000 personnes.

La cellule Team Management assure la gestion de notre page via des publications d'informations pratiques et des résultats d'activités. En cas d'évènements importants se déroulant sur le territoire de notre zone, la cellule se tient prête à informer le plus vite possible la population par ce canal.

Un site Web [30]

En 2016, notre zone de police a fait évoluer son site internet en améliorant son accessibilité aux différents appareils actuels.

Séminaires stratégiques

Plusieurs séminaires stratégiques ont été organisés.

En 2017, le séminaire stratégique intervention a permis de positionner notre organisation dans le cadre de la Bodycam et d'attendre encore que le projet soit plus mûr au niveau des bases légales.

Le séminaire « quartier » organisé en octobre 2018 a permis de préparer le séminaire *Intersection* qui recherche des pistes d'amélioration pour « gagner du temps », thématique actuelle pour de nombreuses zones de police.

Le séminaire ICT organisé en septembre 2018, nous a permis de :

- définir une stratégie afin de disposer d'un ICT mobile sécurisé et intégré ;
- partager les expériences et mieux connaître les attentes au niveau :
    - de l'organisation : motivation, skype, Teams, Yammer, Owa, nouveaux serveurs, … ;
    - technique : disponibilité et gestion des appareils (smartphone, tablettes, PC, imprimantes, scanners,…) et couverture 4G ;
    - fonctionnel : qualité, sharepoint, Focus, Portal, documents, ISLP.

[30] - https://www.police.be/5299/

Processus [31]

Création d'une Task Force Zonale radicalisme – formation COPPRA – information officer

Etre capable de détecter et d'identifier des signes a priori insignifiants mais pouvant être annonciateurs de comportements déviants influencés par des courants de pensée extrême ou radicale contraire aux valeurs de notre société démocratique n'est pas une sinécure et réclame tant de la part des services de police que de certains acteurs de la société civile un développement de leur aptitude à reconnaître ces signes ainsi qu'une volonté partagée de limiter ou d'éradiquer leur propagation.

En 2015, nous avons décidé de créer une Task Force Zonale radicalisme et désigné un référent chargé d'animer cette plate-forme. La formation COPPRA a été dispensée aux membres du cadre opérationnel en 2015, 2016 et 2017 car le développement d'outils d'aide à la détection de comportements problématiques est primordial.

L'établissement de programmes de recherche en matière de radicalisme, la diffusion, l'exploitation et le traitement des informations en TFL (Task Force Locale) sous la houlette de la DCA Luxembourg, la mise en place d'une CSIL au sein de chaque commune (ou d'un groupe de communes) obligatoire de par la loi du 30 juillet 2018 portant création de cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, la reconnaissance du bien-fondé de développer la culture du secret partagé au sein de la structure de concertation précitée, bien nécessaire pour suivre le trajet emprunté par chaque personne présentant des signes évidents d'un processus de radicalisation, constituent les principales pierres angulaires s'inscrivant au niveau local dans le cadre de la lutte contre toute forme de radicalisme.

La zone de police de Gaume s'associe à cet effort en désignant en 2018 un second référent radicalisme et en désignant un « Information Officer », officier formé pour accomplir les missions précédentes et appelé à seconder les bourgmestres lors des CSIL.

Enquête sur le moniteur de sécurité

En juin 2017, la zone de police s'est inscrite à l'enquête locale de sécurité de 2018. Cette enquête, réalisée via un questionnaire papier ou en ligne, a pour objectif de mesurer le sentiment subjectif en termes de sécurité du citoyen. Prendre en compte le ressenti de la population dans ce domaine permet de servir de base, entre autres, à l'élaboration des politiques de sécurité dans le cadre du prochain plan zonal de sécurité 2020-2025.

Les premiers résultats sont plutôt satisfaisants : 1041 personnes ont répondu à l'enquête, soit 40,26%, L'analyse intermédiaire[32] réalisée par la direction de l'information policière donne une première conclusion intéressante. C'est dans notre zone que le sentiment d'insécurité est le plus bas. Je joins un extrait de l'étude traitant du sentiment d'insécurité dans la province de Luxembourg.

[31] La façon dont l'organisation identifie, au départ de sa stratégie et de sa politique, ses processus, les projette, les maîtrise, et là où ça s'avère nécessaire, les améliore et les renouvelle. Il s'agit aussi de la manière dont l'équilibre est recherché entre la gestion sur base de procédures et des directives émanant de la direction, d'une part, et le professionnalisme et l'autonomie de chaque collaborateur d'autre part.

[32] Premier rapport intermédiaire DCA Lux – enquête locale de sécurité.

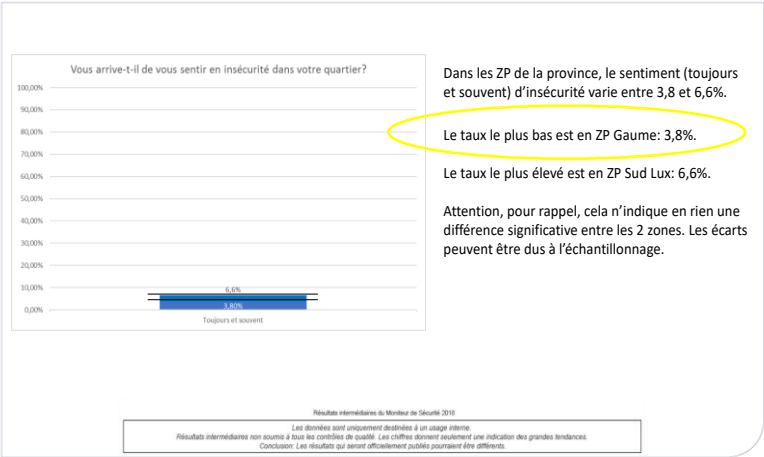

Les principales problématiques relevées sont :

- la vitesse,
- la conduite agressive
- et les dépôts clandestins.

Le sentiment d'insécurité semble très peu présent, moins de 4% se sentent toujours ou souvent en insécurité. Les taux de victimisation rapportée sont généralement assez bas, moyens en ce qui concerne les escroqueries et intrusions sur internet. Les taux d'insatisfaction en ce qui concerne le fonctionnement et l'accueil sont également assez bas (7% et 3%). Certains points d'amélioration sont plus ciblés par les citoyens, notamment la présence en rue et l'information.

Enquête sur la qualité de l'accueil en 2017

Dans le but d'améliorer les services d'accueil et de proximité proposés aux citoyens, nous avons mis à disposition de la population un questionnaire de satisfaction de février 2017 à décembre 2017. Au terme de cette période, 130 questionnaires complétés ont été comptabilisés. Il ressort de cette enquête que les citoyens sont relativement satisfaits (>70%) de manière générale, et plus précisément par l'accueil physique, l'accueil téléphonique et la police de proximité.

Cependant, il ressort qu'un certain nombre de répondants (5,38%) souhaiterait un élargissement des horaires d'ouverture des postes d'accueil, au-delà des heures de bureau traditionnelles.

De plus, nous observons une certaine insatisfaction (<70%) quant aux locaux d'attente et les interruptions (éléments dérangeants) durant un entretien. Afin de palier à ces désagréments, une réflexion est portée sur notre mode de fonctionnement et sur les infrastructures. Des entretiens plus systématisés sur rendez-vous pourraient certainement convenir davantage à notre public.

Implémentation de divers outils informatique de gestion

Suivi des procès-verbaux

En 2014, notre zone de police a développé un outil permettant d'assurer le suivi des procès-verbaux. Ainsi, à chaque ouverture de session ISLP, les membres des services opérationnels obtiennent une vue globale de leurs procès-verbaux en cours. Les différents niveaux de la hiérarchie ont accès aux procès-verbaux traités par les membres du personnel œuvrant sous leurs ordres.

Archipol+

En 2013, tous les procès-verbaux ont été digitalisés en Archipol+. Tous les documents sont désormais disponibles sous format digital ce qui permet une économie de papier substantielle.

Orbit

L'implémentation d'ORBIT nous a permis de faire une grande avancée en termes d'information et d'orientation des opérations ciblées. Il s'agit d'un logiciel d'analyse et de cartographie de la criminalité et des infractions de roulage. Notre zone de police démontre ainsi qu'elle a toujours été soucieuse de la circulation de l'information.

Chaque fonctionnaire de police a le droit et le devoir de disposer d'une information correcte pour effectuer au mieux son travail. Savoir précisément et rapidement où les faits ont été commis est une source d'information et de guidage indispensable dans le cadre d'un travail proactif de qualité.

Orbit - Croquis

La suite logicielle Orbit propose également un module permettant de réaliser des croquis d'accidents de roulage avec plus de précision et surtout avec un meilleur rendu visuel. Quelques membres du personnel ont pu suivre une formation de type « train the trainer» en 2018. Ils ont eux-mêmes formé leurs collègues dans le courant de l'année 2018.

Fleetlogger

Avec cette application de géolocalisation, il nous est possible de vérifier après coup les paramètres de conduite du véhicule de police dans une finalité de gestion, lors d'accident ou suite à une plainte. Cette application n'est pas utilisée de manière proactive en matière disciplinaire.

3P

L'application 3P facilite grandement la rédaction et le suivi des cahiers des charges. Elle a été implémentée au service finance de notre zone.

BEPAD

Bepad est utilisé depuis mai 2015 dans notre zone de police. Il s'agit d'un logiciel de gestion des événements. Chaque événement nécessitant un dispositif policier et susceptible d'avoir un impact sur l'ordre public et d'intéresser la police, doit être encodé dans BEPAD.

CAD 9

En décembre 2018, l'application Cadviewer a migré vers une nouvelle application dénommée CAD 9. Le CAD ou « computer aided dispatching » est la dénomination commune de l'ensemble des applications utilisées pour permettre un dispatching assisté par ordinateur. Cette migration a entraîné une modification des I/NetViewer et I/NetDispatcher, interfaces informatiques permettant l'échange d'information entre notre zone de police et le centre d'information et de communication basé à Arlon (CICLUX). Via différents menus configurés, le I/NetDispatcher est utilisé pour l'engagement des postes de police et des équipes de policiers sur le terrain (login : encdage personnel, radio et véhicule) et pour l'encodage d'événements, de messages à destination des équipes, de cahier de service, etc…

Les tableaux de bord BNG

Le tableau de bord est un instrument qui permet d'évaluer la rapidité de la zone à alimenter la banque de données générale. Chaque fait criminel doit être envoyé vers la BNG endéans les 30 jours. Le suivi permet de sensibiliser le personnel quant à l'alimentation rapide et correcte de la BNG.

L'amélioration des processus judiciaires primaires

I + belgium

La plateforme informatique i+Belgium répond à un besoin réel d'échange d'informations et de suivi des actions nécessaires à la surveillance des personnes maintenues ou libérées sous conditions. Le Parquet, les Maisons de justice, le centre de surveillance électronique (CSE), les deux composantes de la police intégrée et sans doute prochainement la Direction générale des établissements pénitentiaires sont appelés à s'interconnecter pour assurer les missions de contrôle et de suivi des libérés conditionnels. Cette application est opérationnelle au sein de la zone de Gaume.

PV types

Les PV type établis par et pour la zone de Gaume dans le domaine de la police judiciaire ont pour vocation d'alléger autant que possible la charge de travail rédactionnelle des verbalisants qui disposent ainsi de PV préétablis qui leur permettent d'exécuter de manière précise et complète les devoirs judiciaires utiles à la constatation de certaines infractions, conformément aux dispositions légales et aux directives du Parquet (P.ex. PV type violences intrafamiliales, PV type vol dans habitation, …).

GES

L'application Pol Office – Gestion d'enquêtes (GES) est une application informatique permettant à tout policier d'enregistrer, sous format électronique, tous les éléments ayant trait à une enquête ; c'est donc un outil de gestion de l'enquête au format électronique et non plus papier. Cet enregistrement permet de contribuer à la transparence de l'information, de traiter de grands volumes d'informations, d'assurer la coordination nationale des dossiers d'enquête (DOS), de transférer l'enquête à une autre unité et de travailler à distance sur une autre affaire.

Leadership [33]

La capacité réelle de la zone de police – capacité nette

Au 1 janvier 2019, l'effectif réel de notre zone de police est de 78 fonctionnaires de police et 26 cadres administratifs (Calog) soit un total de 104 membres du personnel incluant les temps partiels.

Grades	Direction	Intervention	Proximité et accueil	UZC	SER	Entretien et ouvrier	Total	T0
CDP	1						1	1
CP	2						2	5
INPP	2	8	4	2	5		21	23
INP	3	28	15	4	4		54	69
AGP								
Total « agents »	8	36	19	6	9		78	98
Calog A	2						2	3
Calog B	4						4	6
Calog C	12						12	12
Calog D	3					5	8	6
Total Calog	21						26	27
Total	29	36	19	6	9	5	104	125

Tableau présentant la répartition des membres du personnel (hors Napap (5), détachements (5) et malades de longue durée (2)

La capacité nette opérationnelle ou capacité réelle de la zone de police diminue drastiquement d'année en année principalement en raison des congés préalables à la retraite (Napap), des détachements et des nouvelles modalités de carrière. Au 1 janvier 2019, la capacité de la zone de police est de 74,3 équivalents temps pleins opérationnels 34 (ETP) et 21,1 ETP Calog, soit un total de 95,4 ETP.

En heures de prestation	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Capacité brute Ops	175114	171022	176275	176775
Capacité brute Calog	50789	49671	48507	48638
Total de la capacité brute	225903	220692	224782	225413
Capacité nette Ops	125134	123727	118752	112908
Capacité nette Calog	35482	32445	32806	32122
Total de la capacité nette	160616	156172	151548	145030

[33] La manière dont la direction d'une organisation définit son organisation, qui se traduit dans la réalité quotidienne et se renouvelle dans des circonstances en perpétuelles mouvements, pour réaliser les objectifs de l'organisation. La direction stimule l'amélioration continue.
[34] Un ETP représente 1520 heures par an.

En équivalent temps plein (ETP)	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
ETP Ops	82,3	81,4	78,1	74,3
ETP Calog	23,3	21,3	21,6	21,1
Total ETP	105,6	102,7	99,7	95,4

Les indisponibilités et modalités de carrière

Le tableau ci-dessous montre l'évolution « en heures » des absences pour raisons personnelles, congés de maternité et d'allaitement, interruptions de carrière, semaines de 4 jours avec ou sans prime et des congés préalables à la retraite (NAPAP) pour l'ensemble des membres du personnel de la zone de police. Les dispositions statutaires du personnel consacrant les « droits acquis » ne permettent pas toujours un engagement souple et limitent considérablement notre capacité.

En heures	2014	2015	2016	2017	2018
Absence de longue durée pour raison personnelle	167				
Congé d'allaitement - temps plein	410	996	464		433
Congé d'allaitement - semaine de 4 jours			471	486	
Congé de maternité	1018	1657	884	1094	1125
Interruption de carrière/congé parental - temps partiel 1/5	184			185	810
Interruption de carrière/congé parental - temps partiel ½				464	160
Interruption de carrière/congé parental - temps plein	167	319	319	167	167
Interruption de carrière/soins palliatifs - temps plein		167			
Interruption de carrière/aide médicale - temps plein			152		
Interruption de carrière - temps partiel 1/5				29	376
Interruption de carrière - temps plein				1710	167
Semaine de 4 jours avec prime	1139	2016	2226	2571	2522
Semaine de 4 jours sans prime				137	1462
Semaine volontaire de 4 jours	2374	2204	1694	1241	64
NAPAP					7676
Total	5459	7358	6211	8083	14962

De plus, les congés ordinaires, syndicaux, de maladie, les mi-temps médicaux et détachements divers grèvent notre capacité (cfr tableau ci-dessous).

En heures	2014	2015	2016	2017	2018
Détachés out + Cellule Education Prévention CEP	5429	4118	4497	7233	10955
Congés syndicaux	518	460	759	798	627
Congés ordinaires et dispenses de service	39839	38656	37834	37047	34904
Maladies	15114	13749	13222	16804	16881
Mi-temps médicaux	1724	946	1998	3269	2054
Total	64638	59944	60326	67168	67439

Le taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme a augmenté en raison de l'absence prolongée de 3 collaborateurs. Les données pour 2017 et 2018 n'ayant pas encore consolidées par le national, celles-ci sont calculés en interne.

Taux d'absentéisme (en pourcentage)	2014	2015	2016	2017	2018
Zone de police de Gaume	7,07	6,19	6,37	*8,53*	*9,24*

Les inconvénients

Les heures supplémentaires avaient été réduites de manière constante jusque fin 2016. Cependant, à partir de 2017, nous avons été obligés de les augmenter en raison du sous-effectif chronique. Les heures de nuit sont relativement stables.

Inconvénients	2014	2015	2016	2017	2018
Heures supplémentaires	4976	2784	1647	4497	6548
ETP	3,3	1,8	1,1	3	4,3
Heures de nuit	15094	16023	15667	15060	15111

Le suivi des plaintes du Comité P

Notre zone de police a enregistré 4 plaintes en 2014, 3 en 2015, 3 en 2016, 5 en 2017 et 6 en 2018. Après enquête dans le cadre de la procédure autonome, aucune plainte ne présentait un caractère justifié.

Une « Entreprise Sociétalement Responsable » (RSE)

Notre zone de police fait attention à l'environnement dans ses investissements et ses achats. Les investissements dans les véhicules hybrides, l'achat de scooters, le changement des anciennes chaudières par de nouvelles à haut rendement, l'acquisition d'armoires intelligentes pour diminuer le nombre d'abonnements Astrid, l'emploi de papier produit durablement et de produits écologiques, les impressions recto-verso, le placement d'ampoules économiques là où c'est possible, la sensibilisation du personnel pour l'emploi des vélos et des e-vélo, l'attention au gaspillage,… sont les exemples les plus marquants.

Les moyens [35]

Nouveaux bâtiments en 2017 et 2018

En 2017, la zone crée un commissariat de proximité au sein de l'administration communale de Tintigny.

En 2018, la zone de police achète la Villa Sainte Lucie, ancien cloître des sœurs de la doctrine chrétienne situé au centre de Virton afin de créer un hôtel de police moderne.

Des nouveaux véhicules – « less is more »

Notre volonté est de diminuer la flotte de véhicules mais en augmentant leur polyvalence. Notre zone a diminué sa flotte de véhicules de 6 unités depuis 2014.

En 2017 et 2018, nous avons acheté 3 véhicules d'intervention VW Passat Alltrack. Ces véhicules ont été retenus pour être exposés à l'entrée de « Police Expo Kortrijk en 2017 » et lors du défilé du 21 juillet 2017.

[35] La façon dont les moyens disponibles (budget, connaissance et technologie, matériel et facilités) sont affectés par la stratégie et la politique pour exécuter les activités de manière efficience.

En 2018, nous avons acheté 3 combis connectés à une caméra ANPR. Ce véhicule a été retenu pour le défilé du 21 juillet 2018.

Tous les véhicules arborent les valeurs de la zone sur les portières « respect, solidarité, esprit de service ».

Les véhicules de service strippés sont équipés de protection classe 4 dans les portières pouvant résister aux munitions des armes de guerre.

Equipement personnel

Nouveaux gilets pare-balles en 2014 et nouvelles housses en 2018

En 2014, tous les membres du cadre opérationnel ont été équipés avec des gilets pare-balles et pare-couteaux individuels de marque Ambassador.

En 2018, tous les membres de l'intervention reçoivent une nouvelle housse de protection afin de pouvoir répartir le poids de l'équipement plus harmonieusement.

Nouveaux holsters pour l'intervention en 2018

En 2015 notre zone de police a équipé les membres du service d'intervention avec des holsters de cuisse suite à une analyse de risque. Ce nouveau matériel présente des avantages au niveau de l'ergonomie. Il y a moins de gêne avec le port du gilet pare-balles et cela offre un plus grand confort en position assise dans les véhicules d'intervention.

Audit des assurances et optimisation des risques en 2017

Notre zone de police a fait appel à une société privée qui propose des prestations d'audit et de conseil en assurances et des services de courtage aux entités soumises à la législation relative aux Marchés Publics afin d'optimiser la gestion des risques par la mise en place de garanties adaptées aux risques identifiés tout en diminuant considérablement la facture de l'ensemble des produits d'assurances et de leurs services associés. La méthode utilisée et notre cahier des charges de services ont été transmis en tant que « bonne pratique » à d'autres zones de police dont en Luxembourg la zone Semois et Lesse fin 2017 ainsi qu'à certaines communes intéressées par la démarche.

Chapitre 2 : Une zone de police optimisée

La zone de police de Gaume en bref :

Notre zone de police couvre un vaste territoire rural de 600 Km^2, situé à l'extrême sud de la Belgique et en bordure de la France qui compte sept communes :

- Chiny (5233 habitants)
- Etalle (5746 habitants)
- Florenville (5632 habitants)
- Meix-devant-Virton (2791 habitants)
- Rouvroy (2094 habitants)
- Tintigny (4255 habitants)
- Virton (11389 habitants)

Notre zone, c'est aussi :

- Un tableau organique de 125 collaborateurs [36] et un effectif réel de 104 [37] ;
- Une norme minimale fixée à 69 membres opérationnels ;
- Une norme KUL fixée à 83,5 membres opérationnels ;
- Un financement avalisé en collège/conseil de 89 opérationnels en 2019 (90 à l'horizon 2020) ;
- Environ 20.000 véhicules et 2.000 poids-lourds circulent quotidiennement en venant de France et/ou vers le chef-lieu et le Grand-Duché de Luxembourg sur les nombreux grands axes qui la traversent, soit :
    - l'E411 et les routes nationales (les principales sont la 83 (Arlon-Bouillon), la 88 (Athus-Florenville) et la 82 (Arlon-Virton) ;
    - une voie ferrée importante, la ligne Athus-Meuse.
- 10 entreprises de plus de 50 travailleurs y sont implantées notamment sur le pôle de développement de Virton dont 2 entreprises de plus de 600 travailleurs (Burgo Ardennes, classé site SEVESO et JINDAL) ;
- Un indice de richesse relativement faible : 95,95 ;
- Un taux de chômage moyen relativement élevé :11,3% ;
- Un tourisme très important et de nombreuses manifestations culturelles de premier plan (Chassepierre (30.000 visiteurs), Torgny, le festival des Contes de Chiny, le Gaume Jazz festival ;
- Un côté festif très présent et une identité culturelle forte, de par les évènements qu'on retrouve toute l'année (kermesses, carnavals, bals, etc.) mais aussi de par ses associations diverses ;
- Un territoire convoité par de nombreux groupements de jeunesse : 11 campings, 24 hôtels, 39 restaurants, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes, 38 cafés ainsi que 30 associations jeunesse et de nombreux camps scouts ;
- Une nature préservée : un lieu de prédilection pour toutes sortes d'activités professionnelles, sportives et de loisirs sur fond de peste porcine ;
- Une équipe de 1ère division foot amateur ;
- Ouverture à de nombreux cultes : 38 paroisses, 1 mosquée, 1 temple protestant et 2 maisons des témoins de Jéhova ;
- 65 écoles, pour environ 10.000 étudiants ;
- 3 marchés hebdomadaires (Virton, Florenville et Tintigny).

[36] TO = tableau organique de 98 « agents » et 27 Calog au 1 janvier 2019.
[37] Effectif réel de 104 collaborateurs, 78 opérationnels et 26 cadres administratifs (exclus les Napap (5), les détachés (5) et les malades de longue durée (2)) au 1 janvier 2019.

Le plan zonal de sécurité (PZS)

Le PZS est l'instrument idéal qui permet à l'organisation policière de se projeter dans le futur et de définir des objectifs ambitieux en matière de lutte contre la délinquance et d'amélioration des problèmes de fonctionnement. Ce cycle de gestion comprend une analyse des ressources disponibles et des évaluations périodiques. En 2014, le PZS 2014-2019 est approuvé définissant les priorités de la zone de police :

3 objectifs stratégiques

1. Lutter contre les cambriolages et les vols dans les commerces, entreprises et bâtiments publics. Cette délinquance très mobile est perpétrée par des groupes d'auteurs itinérants mais présente aussi une facette locale importante.
2. Contribuer à maîtriser le phénomène des drogues en ciblant les dealers. Lutter contre la production de drogues synthétiques, les cultures de cannabis, l'importation et le transit d'héroïne et de cocaïne, le trafic de rue ainsi que la criminalité liée à la drogue.
3. Réduire le nombre d'accidents avec lésions corporelles en ciblant les zones et les comportements à risques (vitesse, alcool, drogue).

4 points d'attention

1. Lutter contre le radicalisme
2. Lutter contre la vente d'alcool auprès des jeunes
3. Lutter contre les nuisances et incivilités
4. Mettre en œuvre une gestion négociée de l'espace public optimale dans le cadre des matches à risques

La lettre de mission, un document d'organisation

En 2015, le chef de corps présente sa lettre de mission (voir annexe).

La gouvernance

Le collège de police exerce ses compétences sur le plan de l'organisation et de la gestion du corps de police ainsi qu'en matière disciplinaire.

Le conseil de police possède des compétences dans le domaine budgétaire, en matière de gestion du personnel, des infrastructures et actions en justice.

Le chef de corps s'occupe de la gestion quotidienne du corps de police. Les priorités de la zone de police, leur exécution et leur évaluation sont du ressort du conseil zonal de sécurité.

Le collège de police

La composition du collège

Le collège est composé des 7 bourgmestres des communes formant la zone de police :

Législature 2012-2018	Législature 2018-2024
Monsieur Culot, Président, Bourgmestre de Virton	Monsieur Culot, Président, Bourgmestre de Virton
Monsieur Piedboeuf, Député-Bourgmestre de Tintigny	Monsieur Piedboeuf, Député-Bourgmestre de Tintigny
Monsieur Pirlot ,Député - Bourgmestre de Chiny	Monsieur Pirlot, Député - Bourgmestre de Chiny
Monsieur Thiry, Bourgmestre d' Etalle	Monsieur Thiry, Bourgmestre d' Etalle
Madame Théodore, Bourgmestre de Florenville	Monsieur Gigot, Bourgmestre de Florenville
Monsieur François, Bourgmestre de Meix-dvt-Virton	Monsieur François, Bourgmestre de Meix-dvt-Virton
Madame Ramlot, Bourgmestre de Rouvroy	Madame Ramlot, Bourgmestre de Rouvroy

Assistent également aux séances du collège, le chef de corps, la secrétaire de zone et la comptable spéciale qui participe aux séances lorsque des matières financières sont à l'ordre du jour (compte, budget, modifications budgétaires).

Les activités du collège

14 séances se sont tenues en 2014, 9 en 2015, 10 en 2016, 16 en 2017 et 11 en 2018.

Les matières sont nombreuses et très diversifiées. Outre la préparation de l'ordre du jour des conseils de police, le collège traite des dossiers tels qu'attributions de marchés, achats de matériels et de consommables figurant au service ordinaire du budget, les réparations de véhicules, les enquêtes administratives, les reconnaissances d'accidents du travail, les demandes de formations, les demandes de détachement de membres du personnel, les dossiers disciplinaires, la prise de connaissance de circulaires ministérielles, les abonnements divers, etc,…

Le conseil de police

Composition

Le conseil est composé d'une part des 7 bourgmestres des communes formant la zone de police et d'autre part, des 17 conseillers de police suivants :

Législature 2012-2018	Législature 2018-2024
7 bourgmestres (cfr supra)	7 bourgmestres (cfr supra)
17 conseillers	17 conseillers
Monsieur Michel THIRY remplacé par Monsieur Sébastien MICHEL- Virton	Madame Virginie ANDRE – Virton
Monsieur Denis LACAVE – Virton	Madame Annick VAN DEN ENDE - Virton
Monsieur Jean RAULIN – Virton	Monsieur Nicolas DAY – Virton
Monsieur Paul GONRY – Virton	Monsieur Hugues BAILLOT – Virton
Monsieur Christian LEFEVRE – Virton	Monsieur Benoît PERFRANCESCHI - Virton
Madame Isabelle MICHEL - Tintigny	Madame Christelle MATHIEU – Tintigny
Monsieur Guy LEQUEUX – Tintigny	Monsieur Guy LEQUEUX – Tintigny
Monsieur Didier MAITREJEAN – Chiny	Monsieur Didier MAITREJEAN - Chiny
Monsieur Vincent LELEU – Chiny	Madame Christine GILSON – Chiny
Monsieur Jean GUILLAUME – Etalle	Monsieur Jean GUILLAUME – Etalle
Madame Cécile THIBAUT remplacée par Monsieur Jean-François GERKENS – Etalle	Madame Julie COMBLEN – Etalle
Madame Anne ABRASSART – Etalle	Madame Fabienne BRICOT - Etalle
Monsieur Richard LAMBERT – Florenville	Monsieur Camille MAITREJEAN - Florenville
Monsieur Philippe LAMBERT -Florenville	Monsieur Yves SIMON - Florenville
Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE – Florenville	Monsieur Lionel LEFEVRE - Florenville
Monsieur Bruno WATELET - Meix-dvt-Virton	Monsieur Michaël WEKHUISEN - Meix-dvt-Virton
Monsieur Stéphane HERBEUVAL – Rouvroy	Monsieur Claude GONRY - Rouvroy

Assistent également aux séances du conseil, le chef de corps, la secrétaire de zone et, ponctuellement, la comptable spéciale lors de la présentation du compte, du budget et des modifications budgétaires.

Les activités du conseil

6 séances se sont tenues en 2014, 5 en 2015, 5 en 2016, 6 en 2017 et 5 en 2018.

Les matières sont également variées et concernent aussi bien l'approbation des comptes, budgets, modifications budgétaires, les cahiers spéciaux des charges et marchés fédéraux pour des achats ou des services au « service extraordinaire du budget », que la modification et l'adaptation du tableau organique, le recrutement et l'engagement de membres du personnel, l'admission à la NAPAP, à la retraite, la gestion des demandes d'assistance en justice, de recours devant le conseil d'Etat, ou encore le suivi et les actes décisionnels en matière d'infrastructures.

Le conseil zonal de sécurité (CZS)

La loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux a instauré un conseil zonal de sécurité dans chaque zone de police. Il s'agit d'une concertation entre les bourgmestres, le chef de corps, le procureur du Roi, le directeur coordinateur administratif de la police fédérale et le directeur judiciaire ainsi que certains fonctionnaires de prévention et la sanctionnatrice provinciale.

En 2014, il y a eu 2 séances du CZS, le 22 mai et le 10 décembre :

- le 22 mai :
  - Présentation des plans d'action 2014 ;
  - En présence des directeurs des écoles secondaires de la zone de police : la circulaire ministérielle PLP 41 prescrivant aux corps de police une approche spécifique en matière de criminalité juvénile - partenariat avec les communautés scolaires - convention à renouveler ;
  - En présence des directeurs des écoles secondaires, des directeurs des écoles primaires de la zone de police et de la presse : présentation et proposition de signature de la « Charte SAVE Villes et Communes » (A.S.B.L. PEVR - Parents d'Enfants Victimes de la Route).
- le 10 décembre :
  - Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 - rapport d'activité ;
  - S.A.C. - protocole d'accord avec le Parquet.

En 2016, il y a eu 1 séance du CZS, le 24 novembre :

- rapport annuel 2014-2015 ;
- évaluation des plans d'action du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 ;
- S.A.C. état de la situation.

Le comité de concertation de base (CCB)

L'arrêté royal du 08/02/01 (M.B. du 17/02/01) porte exécution de la loi du 24 mars 1999 organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales du personnel des services de police. Le CCB est constitué d'une part d'une délégation de l'autorité et d'autre part, d'une délégation des organisations syndicales. Les relations avec les organisations syndicales sont très riches, en témoignent les nombreux sujets abordés lors des 14 réunions pendant la période 2014-2018.

3 séances se sont tenues en 2014 :

16 janvier 2014 :	**20 mars 2014 :**
- Plan annuel de sécurité 2013 – évaluation ; - Plan annuel de sécurité 2014 ; - Proposition de modification du tableau organique ; - Système de géolocalisation – information aux membres du personnel et Commission de la protection de la vie privée – ajout dans le R.O.I ; - Rappel des garde-détenus – modification dans les effectifs – collaboration avec la ZP Sud-Lux ; - Déclaration d'accident grave /rapport provisoire ;	- Rapport annuel du service interne pour la prévention et la protection au travail - Ex 2013 ; - Matériel pour le déplacement du radar automatique - avis des utilisateurs ; - Fourniture d'une sacoche porte-documents pour les agents de quartier ; - Proposition de modification du tableau organique ; - Procédure d'évaluation – désignation des évaluateurs ;

- Matériel pour le déplacement du radar automatique - rapport du conseiller en prévention ; - Projet d'acquisitions 2014 ; - Jours de congé 2014 ; - Rapport de visite des lieux de travail ; - Projet infrastructure de Virton - site dit des « Vatelottes » - visite des lieux ;	- Rappel des garde-détenus - délai de rappel du personnel contactable et rappelable - collaboration avec la ZP Sud-Lux ; - Système de géolocalisation : o Remarques formulées ; o Extrait de la revue Lead@Pol (n° 4/2014) o Information aux membres du personnel et CPVP ; o Tableau récapitulatif o Ajout dans le R.O.I. - Actualisation du R.O.I.

6 novembre 2014

- Plan annuel de sécurité 2014 – évaluation ;
- Plan annuel de sécurité 2015 ;
- Service minimum en période de préavis de grève ;
- Reprogrammation radios Astrid & activation APL ;
- Rapport de visite des lieux de travail ;
- Inspection des bâtiments relative aux normes incendie.

2 séances se sont tenues en 2015 :

02 avril 2015	9 novembre 2015
- Lettre de mission du chef de corps ; - Proposition de modification du tableau organique ; - Rapport annuel du service interne pour la prévention et la protection au travail - Ex 2014 ; - Plan annuel de sécurité 2015 - état des lieux ; - R.O.I. ZP de Gaume – actualisation ; - Audit de satisfaction / personnel ; - Enquête déplacement.	- Evaluation du plan annuel de sécurité 2015 ; - Présentation du plan annuel de sécurité 2016 ; - Modifications du tableau organique et ouverture d'un emploi niveau A cycle de mobilité 2015-05 ; - Présentation du nouveau service planification et de la centralisation des services ; - Note pour les évaluations (1ère phase) ; - Rapport de visite des lieux de travail ; Présentation de l'analyse de risques prévue en collaboration avec le CESI ; - Présentation du projet SIPP commun aux trois zones Arlon/Sud-Lux/Gaume.

3 séances se sont tenues en 2016 :

21 mars 2016	24 octobre 2016
- Rapport annuel du service interne pour la prévention et la protection au travail - Ex 2015 ; - Plan annuel de sécurité 2016 - état des lieux ; - Création du service de lutte incendie ; - Feuillets d'information sécurité et bien-être ; - Modification du R.O.I ; - Visite des lieux de travail - rapport 2016 MENSURA ; - Engagement niveau A - avis de la commission de pondération ; - Jours de congé 2016 et report éventuel au 31/05/2016.	- Plan annuel de sécurité 2016 – évaluation ; - Plan annuel de sécurité 2017 ; - Inspection des bâtiments relative aux normes incendie - rapport du préventionniste incendie Ethias ; - Analyse des risques « terrorisme » - infrastructures/matériel/procédure ; - Normes en matière des gilets pare-balles (projet novateur) ; - Mise en place de la GPI 48 - suivi des entraînements ; - Suivi de la mise en œuvre du nouveau service de planification des services ; - Directives en matière d'avantages de toute nature ; - Poste proximité et UZC à Tintigny - proposition de visite des locaux ; - Point d'info sur la CEM du 13/10/16 - équipements sécurité ; - Rapports trimestriels SIPP (trimestres 2 et 3 2016).

23 novembre 2016

- En front commun, demande d'inscription d'un point « contactable/rappelable ».

2 séances se sont tenues en 2017 :

29 mars 2017	26 octobre 2017
- Rapport annuel du service interne pour la prévention et la protection au travail - Ex 2016 ; - Analyse risques terrorisme infrastructures et missions (plan d'amélioration) ; - Armement, entraînement, maîtrise de la violence et gestion des incidents de violence au sein de la ZP Gaume et dispositions diverses, GPI 48 - participation aux tirs entre le 14/03 /2016 et le 14/03/2017 ; - Note nouvelles tenues de protection chimique ; - Aménagement des futurs combis intervention ; - Déménagement UZC et aménagement locaux rue Croix-le-Maire 33 à Virton ; - Allongement de la notion de durée pour l'usage des données de géolocalisation et des données Galop - document de la commission vie privée et mise en ligne ; - Indemnité contactable pour les chefs de poste ; - Visite des lieux de travail du 10 mars 2017 - rapport SEPP Mensura.	- Plan annuel de sécurité 2017 – évaluation ; - Plan annuel de sécurité 2018 ; - Enquête déplacements domicile/lieu de travail ; - Rapport exercices d'évacuation/incendie ; - Enquête psycho-sociale – présentation ; - Projet de note relative aux mesures de sécurité à prendre en cas de menace terroriste ; - Analyse de risques armement pour les agents de police.

4 séances se sont tenues en 2018 :

28 mars 2018	25 avril 2018
- Rapport annuel 2017 du service interne de prévention ; - Rapport de visite des lieux de travail 2018 ; - Acquisition de matériels divers - présentation et définition des besoins : o housse gilet pare-balles (projet novateur) o bottines d'intervention o bouclier balistique o casque balistique o bonnet o sac d'intervention - Présentation du projet d'acquisition du pistolet à impulsion électrique (taser) ; - Proposition de modification du tableau organique ;	- Présentation de l'enquête psycho-sociale réalisée par Mensura, SEPP, auprès des membres du personnel de la zone de police. Présentation Mensura.
25 juin 2018	**27 novembre 2018**
- Pondération niveau A - fonction secrétaire de zone ; - Rôle d'OPJ de jour et de permanence (contactable/rappelable) ; - Suivi des formations GPI 48 ; - Quota des heures supplémentaires de nuit et WE 2017 ; - Solde des congés des MP Ops ; - Procédure de nettoyage des véhicules/cellules/équipements - état des lieux ; - Directive/circulaire zonale P.I.E. et analyse des risques.	- Evaluation du plan annuel de sécurité 2018 ; - Plan annuel de sécurité 2019 ; - Quotas heures supplémentaires, de nuits et de WE ; - GPI 48 : situation actuelle ; - Acquisition de matériels : état des lieux et fiches techniques ; - Situation des divers bâtiments de la zone : o Au niveau électricité - décision du collège de police du 20/09/2018 ; o Au niveau détérioration des bâtiments situés à Etalle - délibération du conseil de police du 04/10/2018 ; - Procédure de nettoyage - cellules, équipements et véhicules : projet de note ; - Utilisation du PIE : rapport intermédiaire.

Chapitre 3 : Évolution de la criminalité de 2014 à 2018

Faits judiciaires ([38] source « baromètre de la criminalité - DGR/DRI/BPOL)

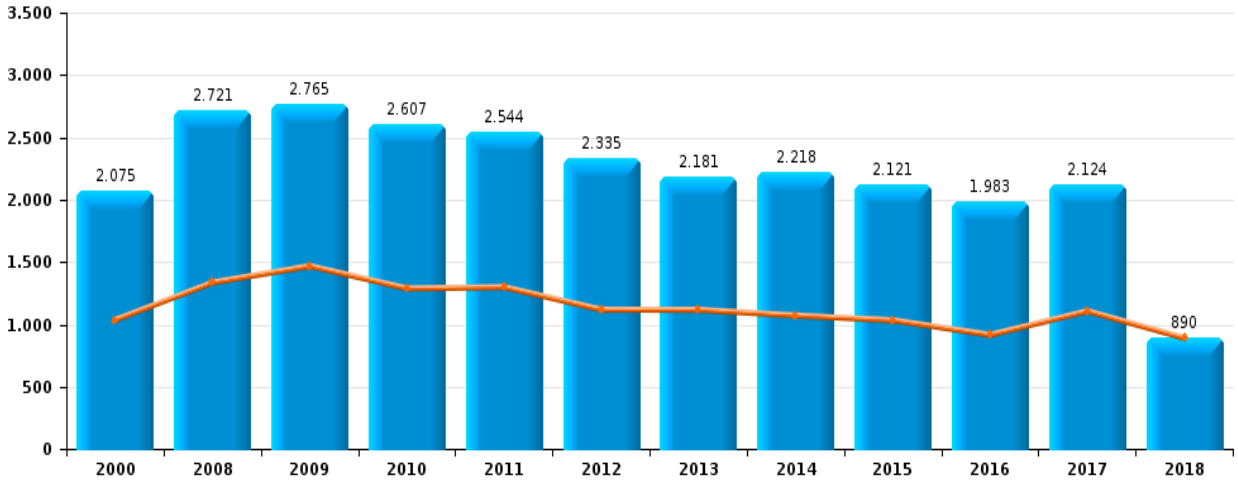

Globalement, la criminalité diminue dans notre zone de police depuis 2009.

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE DE GAUME

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vol et extorsion	737	875	857	795	790	782	693	533	580	490	586	207
Dégradation de la propriété	338	452	445	408	397	353	301	360	289	276	216	114
Infr. contre l'intégrité physique	247	300	293	315	315	265	235	265	236	195	233	103
Drogues	181	208	172	157	135	132	140	192	221	195	216	69
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	51	218	264	225	209	181	162	155	150	155	167	81
Infr. contre la sécurité publique	118	157	143	174	125	108	128	147	121	115	119	49
Fraude	76	99	117	93	84	100	140	117	107	100	128	55
Armes et explosifs	17	51	73	74	80	68	72	90	94	73	94	45
Infr. contre la famille	54	71	76	53	40	49	34	33	21	32	30	9
Infr. contre les moeurs	28	28	37	37	42	41	38	36	32	52	50	14
Infr. contre l'autorité publique	15	36	26	46	65	30	25	48	39	36	37	24
Infr. contre la foi publique	36	20	43	22	43	40	28	34	36	31	40	20
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	14	58	52	43	44	37	33	29	16	22	12	4
Environnement	43	55	32	31	33	25	18	27	22	33	19	16
Protection de la jeunesse	17	23	27	28	33	22	19	26	31	23	37	13
Criminalité informatique		7	15	12	19	30	30	21	32	26	31	18
Ivresse et alcool	12	15	29	18	21	15	11	18	23	35	21	15
Législation sur les étrangers	4	10	13	6	11	9	15	17	12	20	19	6
Travail	10	5	2	22	15	11	16	18	5	2		1
Code pénal social	3	1	1	3	1	6	14	17	14	17	17	11
Protection de la personne	9	10	10	6	7	8	5	10	9	12	14	5
Registre de population	1	3	7	3	3	3	5	7	11	14	18	3
Autres lois spéciales	2	5	4	5	9	6	6	3	3	11	3	
Contravention Code pénal	39	2		1							1	
Pratiques commerciales	7	1	12	9	5		1		2	1		2
Infr. contre la liberté individuelle	2	3	6	5	6	5	1		2	1	2	3
Protection des revenus publics	1			6			2	5	1	6	7	1
Loi du football		2	3		3	4	2	1	2	3	1	
Carte d'identité	3	2		1	3	1	2	2	2			
Sécurité privée	9	1			2		1	1	1		1	
Traite des êtres humains			2	3	1	1		2	1	1	1	1
Hormones et dopage		1				1		3		4		
Exercice illégal de l'autorité publique				1	1	2	1			1	1	1
Infr. contre la Sécurité de l'Etat							1		4		1	
Santé publique	1	1		3			1					
Marchand de sommeil		1			1				2		1	
Législation économique				1	1		1	1				
Autres infractions Code pénal			1	1						1		
Législation sur les élections			3									
Code pénal militaire et milice											1	
Sous-total	2.075	2.721	2.765	2.607	2.544	2.335	2.181	2.218	2.121	1.983	2.124	890
Contravention règlement policier local		104	97	112	108	116	70	80	56	57	86	21
Sous-total		104	97	112	108	116	70	80	56	57	86	21
Total	2.075	2.825	2.862	2.719	2.652	2.451	2.251	2.298	2.177	2.040	2.210	911

FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/10/2018)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.
Les données pour 2018 ne concernent que le 1er semestre.

[38] « Baromètre de la criminalité » Direction générale de la gestion des ressources et de l'information – direction de l'information policière et des moyens ICT (DRI), www.stat.policefederale.be

Localisation des faits par communes (source Orbit ZP Gaume [39])

Communes	*Nombre de faits 2014-2018 (source ORBIT)*
Virton	5012
Florenville	2368
Chiny	1236
Etalle	1132
Tintigny	769
Rouvroy	661
Meix-devant-Virton	630
Total	11808

Virton représente 42% de l'ensemble des faits judiciaires constatés par les services de la zone de police. Florenville 20%.

Communes	*Faits par 1000 habitants 2014 – 2018 (source ORBIT)*
Virton	440
Florenville	421
Rouvroy	316
Chiny	239
Meix-devant-Virton	225
Etalle	196
Tintigny	180
Total	2017

L'évolution 2014 – 2018 par commune est reprise dans le tableau ci-dessous :

	Chiny	*Etalle*	*Florenville*	*Meix*	*Rouvroy*	*Tintigny*	*Virton*
2014	*291*	*230*	*498*	*111*	*139*	*164*	*1011*
2018	*240*	*200*	*473*	*130*	*112*	*163*	*920*
Evolution	*-17,5%*	*-13,0%*	*-5,0%*	*17,1%*	*-19,4%*	*-0,6%*	*-9,0%*

La plupart des communes ont suivi une évolution des faits à la baisse depuis 2014, les plus marquées étant celles de Rouvroy et de Chiny. La commune de Meix-devant-Virton, quant à elle, a vu son nombre de faits augmenter de 17% depuis 2014 [40].

[39] Aux fins de localisation, nous pouvons nous appuyer sur les statistiques de criminalité de notre zone issues du logiciel ORBIT qui présente des données non consolidées mais qui permettent de tirer des leçons au niveau local.

[40] Une augmentation des atteintes aux personnes, à l'autorité publique (rébellion) et à l'environnement sont à la base de cette augmentation. Les différentes bagarres lors des soirées festives organisées à la salle constitue sans doute une première explication.

Évolution des catégories de faits judiciaires (source « baromètre de la sécurité » [41])

Vols et extorsions

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE

I.1. Catégorie des infractions : Vol et extorsion (top 5 des infractions au niveau national 2017)

ZONE DE POLICE DE GAUME

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vol sans circ. aggr.	356	469	445	435	395	347	341	307	320	293	314	122
Vol avec circ. aggr.	337	398	404	348	384	413	341	223	254	192	267	85
Vol non spécifié	43	2	3	1	5	9	5	1	3		4	
Extorsion	1	4	5	11	6	12	6	2	3	5	1	
Autres		2				1						
Total	737	875	857	795	790	782	693	533	580	490	586	207

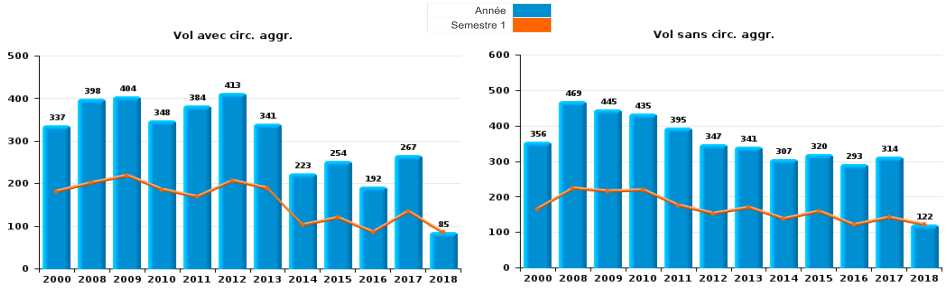

FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/10/2018)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.
Les données pour 2018 ne concernent que le 1er semestre.

La tendance des vols (avec ou sans circonstances aggravantes) au sein de notre zone de police est clairement à la baisse.

Dégradations et actes de vandalisme

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE

I.2. Catégorie des infractions : Dégradation de la propriété (top 5 des infractions au niveau national 2017)

ZONE DE POLICE DE GAUME

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vandalisme	241	410	399	363	339	307	270	311	251	240	182	100
Incendie involontaire	26	16	19	16	21	19	13	18	16	20	15	7
Destruction, dénaturation, dégradation	59	10	16	20	22	13	6	9	12	11	6	5
Incendie volontaire	12	15	10	9	15	13	12	22	10	5	13	2
Destruction par explosion volontaire		1	1			1						
Total	338	452	445	408	397	353	301	360	289	276	216	114

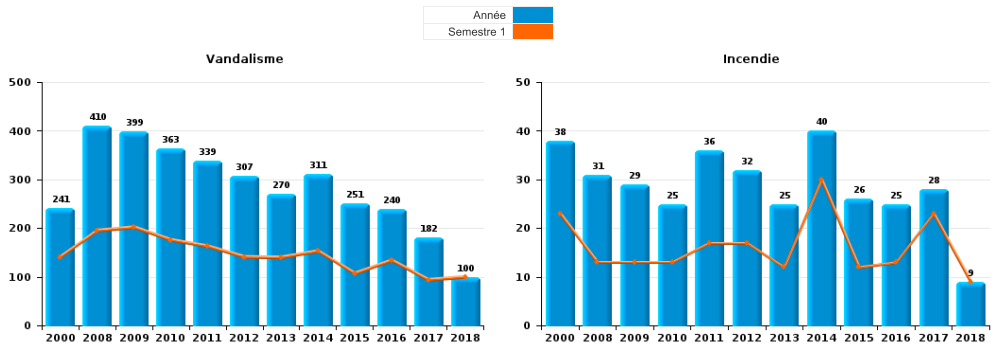

FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/10/2018)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.
Les données pour 2018 ne concernent que le 1er semestre.

[41] « Baromètre de la criminalité » Direction générale de la gestion des ressources et de l'information – direction de l'information policière et des moyens ICT (DRI), www.stat.policefederale.be

Infractions contre l'intégrité physique

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE

I.3. Catégorie des infractions : Infr. contre l'intégrité physique (top 5 des infractions au niveau national 2017)

ZONE DE POLICE DE GAUME

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coups et/ou blessures	201	264	249	270	269	223	197	232	205	164	198	90
Autres	46	32	43	42	42	40	33	31	28	28	31	13
Meurtre et assassinat		4	1	3	4	2	5	2	3	3	4	
Total	247	300	293	315	315	265	235	265	236	195	233	103

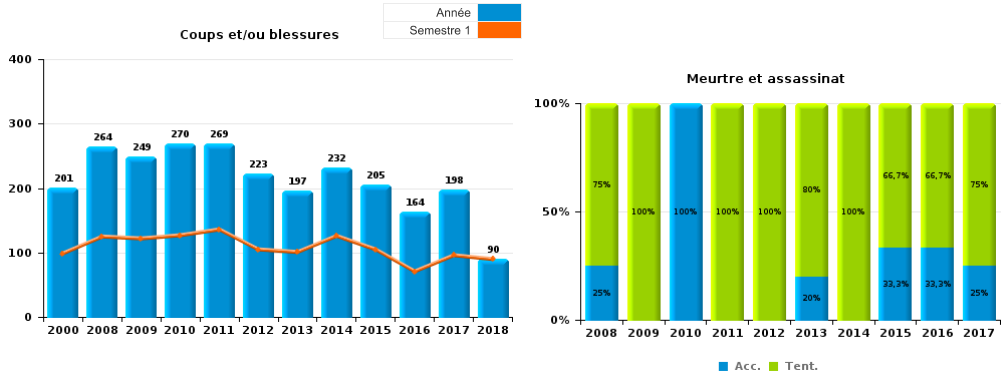

FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/10/2018)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.
Les données pour 2018 ne concernent que le 1er semestre.

Drogues

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE

I.4. Catégorie des infractions : Drogues (top 5 des infractions au niveau national 2017)

ZONE DE POLICE DE GAUME

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Détention	54	57	55	79	77	67	80	140	150	125	161	53
Commerce	28	35	39	24	21	21	32	25	42	39	27	6
Usage	83	81	49	16	12	8	3	4	3	3	5	1
Importation et exportation	15	30	27	21	20	13	17	12	18	17	10	5
Fabrication		4	2	9	3	17	7	8	5	6	10	2
Autres	1	1		8	2	6	1	3	3	5	3	2
Total	181	208	172	157	135	132	140	192	221	195	216	69

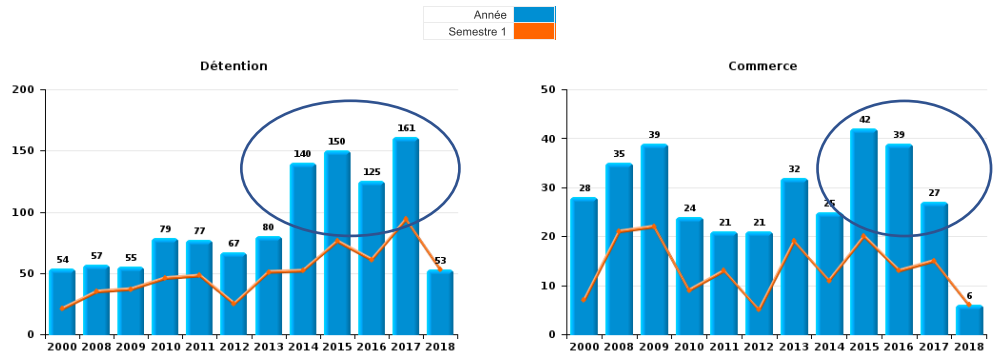

FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/10/2018)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.
Les données pour 2018 ne concernent que le 1er semestre.

CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE

I.5. Catégorie des infractions : Fraude (top 5 des infractions au niveau national 2017)

ZONE DE POLICE DE GAUME

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abus de confiance et infr. apparentées	15	35	30	33	35	18	42	33	32	19	41	12
Détournement et destruction frauduleuse	13	12	9	13	4	7	8	5	5	6	7	2
Escroquerie	10	35	59	30	33	58	78	63	57	63	69	37
Fraudes: Autres	19	2	4	9	8	3	6	4	4	7	5	1
Grivèlerie	12	10	5	3	3	9	3	10	5	2	3	2
Recel	7	5	10	5	1	5	3	2	4	3	3	1
Total	76	99	117	93	84	100	140	117	107	100	128	55

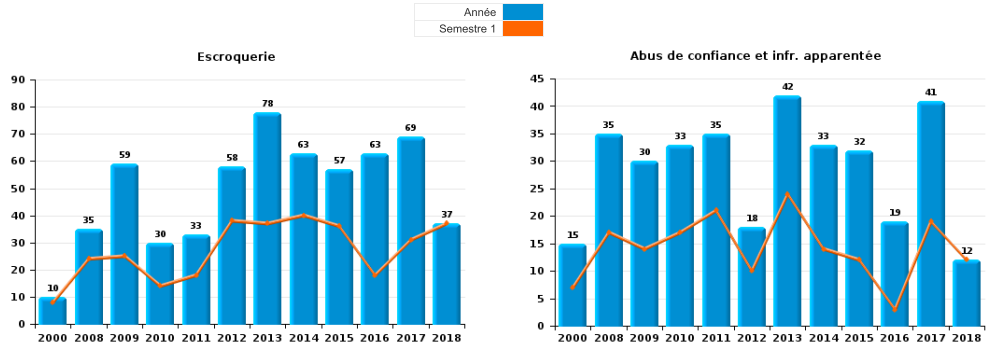

FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 26/10/2018)
Les données pour les années 2001 jusqu'à 2007 ne sont plus publiées mais restent disponibles sur demande auprès du service BIPOL.
Les données pour 2018 ne concernent que le 1er semestre.

Évolution des catégories de faits judiciaires (source ORBIT ZP Gaume)

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*Évolution 2014 – 2018*
Atteintes aux biens	965	992	850	918	813	-15,75%
Atteintes aux personnes	926	893	853	927	891	-3,78 %

Les atteintes aux biens (plus d'un tiers de l'ensemble des faits judiciaires) sont en diminution de plus de 15 % par rapport à 2014, 25% de 2017 à 2018.

Les atteintes aux personnes (+/- 40% de l'ensemble des faits) sont en diminution.

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*Évolution 2014 – 2018*
Vols et extorsions	490	600	479	586	433	-11,63%
Dégradations	342	274	250	209	244	-28,65%
Armes	87	86	74	88	79	-9,20%
Environnement	22	20	33	20	39	77,27%

La tendance des vols et extorsions, faits de vandalisme et des infractions relatives à la législation sur les armes est à la baisse.

Les infractions relatives à l'environnement ont augmenté de 2017 à 2018 (+95%).

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*Évolution 2014 – 2018*
Violences physiques	215	197	169	201	225	4,65%
Violences psychologiques	312	281	277	313	304	-2,56%
Violences intrafamiliales	136	94	106	123	98	-27,94%
Drogues	175	204	187	202	156	-10,86%
Étrangers	16	13	18	20	13	-18,75%
Mœurs	28	35	48	37	27	-3,57%
Crime contre l'ordre public et l'autorité	48	42	41	39	53	10,42%
Protection de la Jeunesse	46	50	38	50	48	4,35%

Les violences psychologiques, intrafamiliales, les stupéfiants, les infractions relatives aux étrangers et les faits de mœurs sont en baisse depuis 2014. La politique criminelle adoptée par le Parquet et les efforts de la zone de police récoltent les fruits des efforts entrepris.

Les violences physiques sont en très légère augmentation depuis 2014.

Les infractions contre l'ordre public et l'autorité (outrages, rébellions) sont en augmentation de plus de 10% ce qui est normal puisque les policiers occupent davantage le terrain. Les infractions en matière de protection de la jeunesse augmentent de 4,35%

Ecofin	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2014 - 2018
Criminalité informatique et internet	19	28	23	28	36	89,47%
Travail et Code pénal social	35	17	18	17	21	-40,00%
Tromperie – Faux	115	110	106	133	103	-10,43%

La criminalité informatique est en hausse importante.

La règlementation du travail et les tromperies sont par contre en diminution.

	2014	2015	2016	2017	2018
Vols et extorsions	490	600	479	586	433

Les vols et extorsions ont fortement augmenté de 2014 à 2015 et de 2016 à 2017 avant de suivre la tendance inverse en 2018, soit une baisse de 26%.

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution de 2014 – 2018
Vols qualifiés dans bâtiments	167	228	158	233	177	5,99%
Vols simples	217	265	206	222	151	-30,41%

Les vols par catégories

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution % 2014
Vols dans habitations	115	144	92	174	128	11,30%
Vols dans bâtiments publics	13	30	31	26	29	123,08%
Vols dans commerces / entreprises	24	34	28	48	17	-29,17%
Vols dans véhicule	33	28	31	22	22	-33,33%
Vols de voiture/moto	23	21	21	37	14	-39,13%
Vols de cyclo/vélo	7	10	8	7	5	-28,57%
Vol en magasin (vol à l'étalage)	25	21	32	45	42	68,00%

En dents de scie d'une année à l'autre, les vols qualifiés dans les habitations connaissent une baisse très importante de 26% de 2017 à 2018.

Depuis 2014, les vols dans commerces et entreprises, les vols dans véhicules et de véhicules sont en diminution.

Les vols qualifiés dans les bâtiments publics et les vols à l'étalage sont en hausse. A savoir que les vols à l'étalage ont fait l'objet durant cette période d'une optimalisation de leur procédure de constat (partenariat avec des commerces et directives du Parquet). Les vols à l'étalage pourraient faire l'objet d'une SAC.

La localisation des vols par commune

Communes	Pourcentages du nombre total des vols 2014 – 2018
Virton	46%
Florenville	13%
Etalle	12%
Chiny	11%
Tintigny	7%
Meix-devant-Virton	6%
Rouvroy	5%

Les stupéfiants

	2014	2015	2016	2017	2018
Drogues	175	204	187	202	156

L'activité policière a été très importante.

Les infractions en matière de stupéfiants sont en baisse de 2017 à 2018 (-23%). Cependant le volume des infractions (détention et commerce) est en augmentation importante depuis fin 2014. Les infractions constatées concernent principalement de la détention/usage de drogues (79% en 2018) puis le commerce (15%). Les produits concernés sont principalement le cannabis, la cocaïne et aussi l'héroïne.

Infractions constatées	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution de 2014 - 2018
Détention/usage	137	150	132	152	124	-9,49%

Drogue – commerce	27	45	43	32	23	-14,81%
Drogue – culture	8	3	6	12	3	-62,50%
Association de malfaiteurs	0	2	2	3	4	400,00%

Lors de la Concertation de recherche du 27 septembre 2017, Monsieur le Procureur du Roi de la province de Luxembourg a abordé la nouvelle circulaire des Procureurs Généraux mettant en place une procédure de transaction immédiate en matière de stupéfiants. Cette procédure pourrait apporter une meilleure réponse pénale à la consommation et à la détention de produits stupéfiants, génératrices d'atteintes à l'ordre public notamment lors de rassemblement de consommateurs à certains endroits ou à l'occasion d'événements particuliers. Cette procédure pourrait avoir toute sa plus-value en Gaume [42] en raison des trafics locaux qui tentent d'approvisionner un marché potentiel.

Les faits les plus marquants nous indiquent que le territoire de notre zone se présente de plus en plus comme un territoire « refuge » et de transit vers la France pour des filières bien organisées au départ des grands centres en Belgique et/ou de Hollande, pouvant compter sur un réservoir inépuisable d'exécutants ou de petites mains. Les principaux lieux à risque dans ce cadre sont les accès venant de l'autoroute E411 vers la France (RN 87, RN 83) et le centre de Virton [43].

Le graphique du pt 3.3.4. montre une augmentation importante du travail policier dans ce domaine à partir de 2014.

[42] Notamment par rapport :
- aux grands événements tels que les carnavals de Virton, Florenville, Meix et Bellefontaine, la soirée Mexicaine de Tintigny, le festival des Contes de Chiny, La fête des Artistes de Chassepierre, la fête de la musique de Virton et Izel, le 21 juillet à Dampicourt et le 15 août à Florenville ;
- aux nombreuses écoles (ISF, Pierrard, Ecole spéciale de St Mard, Le CNDB, HERS, l'IMP, la Providence, Ste Anne et l'Athénée d'Izel) ;
- à certains lieux tels que la place Albert 1er à Florenville, l'arrêt de bus des Arcades à Virton, la gare de St Mard, les abords de l'église de Virton et Florenville (point de vue).

[43] DCA Luxembourg – Etude des lieux à risques en matière de consommation/détention de stupéfiants en 2017.

La sécurité routière

Types d'accident et nombre de victimes	2014	2015	2016	2017	2018
Accidents avec lésions corporelles	102	118	112	109	104
Victimes (blessés graves et légers)	142	161	168	149	149
Tués	5	11	7	5	4
Accidents avec dégâts matériels	460	420	451	466	517

Les accidents avec lésions corporelles sont stables depuis 2014. 2015 a été une année particulièrement noire.

Les accidents avec dégâts matériels sont en augmentation constante.

Les causes des accidents et le facteur alcool au volant

De manière générale, les principales causes des accidents avec lésions corporelles dans notre zone de police sont :

- la vitesse inadaptée (44%),
- la consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants (26%) ,
- le non-respect des priorités et la distance entre usagers (23%) ,
- le non port de la ceinture de sécurité (12%).

L'alcool reste selon nous une problématique majeure.

Les zones et les moments à risque doivent également retenir notre attention.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conducteurs positifs à l'alcool contrôlés en cas d'accident avec lésions corporelles	20%	30%	21%	23%	26%
Taux de conducteurs positifs à l'alcool contrôlés en cas d'accident dégâts matériels	40%	41%	44%	35%	35%

- Enfin, la traversée de gibier demeure une problématique : en 2018, elle est la cause de 32% des accidents (2% accidents avec lésions corporelles et 39% des accidents dégâts matériels).

	2014	2015	2016	2017	2018
Pourcentage des accidents avec gibier (sur total des accidents LC + DM)	26%	25%	25%	31%	32%

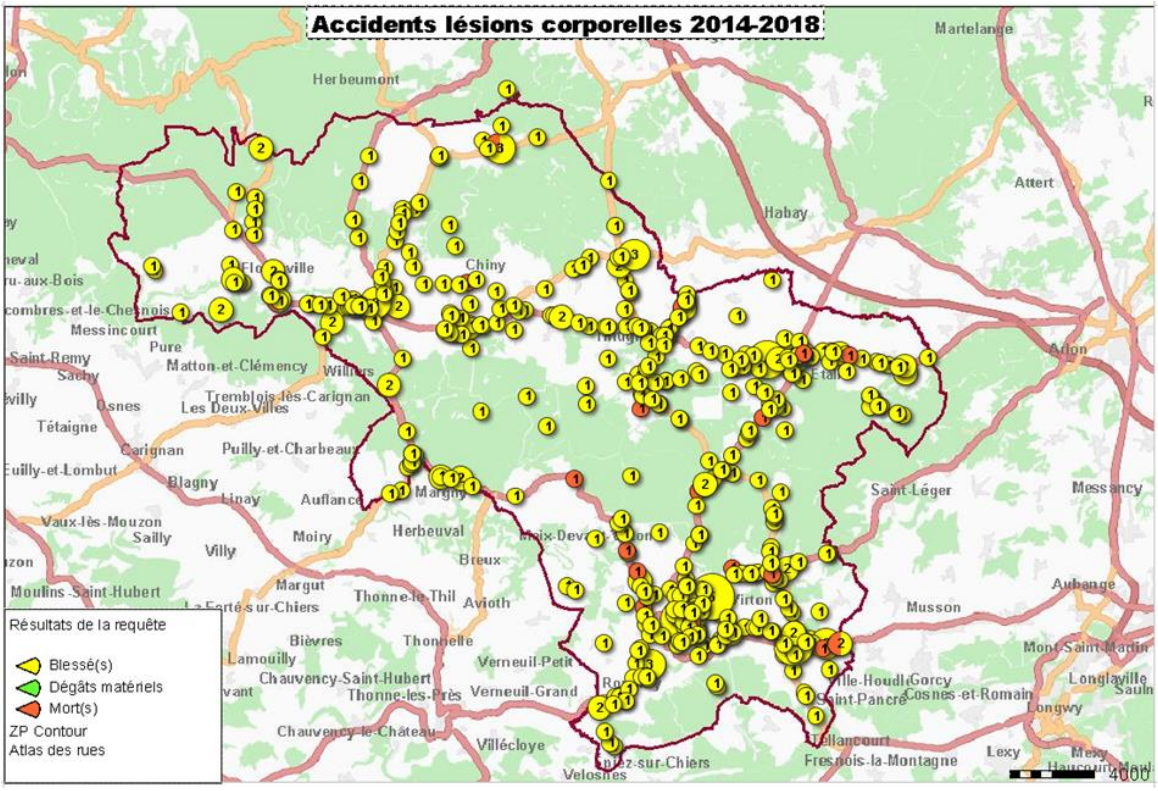

Chapitre 4 : Les plans d'action - résultats

Le PZS est l'instrument idéal qui permet à l'organisation policière de se projeter dans le futur et de définir des objectifs ambitieux en matière de lutte contre la délinquance et d'amélioration de l'organisation policière. Ce cycle de gestion comprend une analyse des ressources disponibles et des évaluations périodiques des plans d'action tant dans le domaine préventif que répressif. Pour rappel, les 3 objectifs stratégiques (OS) sont :

1. Lutter contre les cambriolages et les vols dans les commerces, entreprises et bâtiments publics.
2. Contribuer à maîtriser le phénomène des drogues en ciblant les dealers. Lutter contre la production de drogues synthétiques, les cultures de cannabis, l'importation et le transit d'héroïne et de cocaïne, le trafic de rue ainsi que la criminalité liée à la drogue.
3. Réduire le nombre d'accidents avec lésions corporelles en ciblant les zones et les comportements à risques (vitesse, alcool, drogue).

Lutter contre les vols dans les habitations, commerces entreprises et bâtiments publics (OS1)

Indicateurs OS1						
	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Nombre de vols qualifiés	167	228	158	233	177	✓
Intelligence Led Policing						
Réunions dans le cadre des vols (en heures)	22	50	18	20	32	✓
Nb rapport d'information vols & agissements suspects	12	11	9	6	6	👎
Nb fiches infos	563	632	537	613	469	✓
Constat – Enquête						
Nb triptyques pour vols et agissements suspects	22	25	25	24	16	👎
Nb heures enquête vol	98	389	1051	1436	642	✓
Arrestations judiciaires	124	86	95	101	100	✓
… dont pour vol	-	11	6	17	15	✓
Contrôles						
Nombre d'heures en surveillance grands magasins	156	103	237	137	157	✓
Nombre d'heures en techno prévention	338	128	142	108	55	👎
Nb d'actions « police veille » effectuées	123	200	190	216	175	✓
Nombre de demandes « police veille »	135	211	201	232	212	✓
Nombre de passages effectués	568	799	946	930	699	✓
Nombre de demandes pour lesquelles aucun passage n'a été effectué	12	13	8	16	38	👎
Conseils/prévention						
Nombre de publications vols	/	43	41	42	26	Objectif : 20/an
Nb alarmes	83	125	89	105	89	
… dont fausses alarmes	20	50	33	37	36	
Suivi victime						
Prise en charge des victimes de vols (APV – INP de Qu)	Systématique					

Cette délinquance très mobile (les groupes d'auteurs itinérants) présente aussi une facette locale. Le suivi des objectifs est le suivant :

1. La mise en œuvre d'un **monitoring quotidien** [44] des vols au niveau du carrefour d'information local [45] a été effectuée.
2. Le logiciel ORBIT a été implémenté au sein de notre zone et permet de mieux orienter et déterminer les actions de contrôle et un reporting est présenté hebdomadairement en réunion de coordination par la cellule team management.
3. La **transmission de l'information opérationnalisée** pour l'établissement des bulletins de Sv (BSv) ou des briefings des équipes d'intervention, de proximité ou de l'UZC (chaque équipe devant recevoir les éléments essentiels d'information) est pleinement réalisée depuis fin 2015 grâce à la mise en œuvre du service zonal de planification des services. Le BSv et le compte-rendu de Sv ont été informatisés. En outre, le travail d'optimalisation a été rendu possible grâce aux réunions hebdomadaires de suivi et aux réunions thématiques.
4. **Le travail d'amélioration des constatations et de l'enquête** est en cours. L'optimalisation de la fonction enquête a effectivement été démarrée, notamment grâce à la redéfinition du rôle de l'officier judiciaire. Un travail d'amélioration de la verbalisation au départ d'entités voit le jour.
5. **L'officier judiciaire** est le référent zonal pour le respect des directives du Parquet. Il est aussi celui qui suscite l'interactivité au sein des postes (Intervention – Proximité) et au niveau zonal (poste – poste, poste – SER, poste – UZC), que l'on peut qualifier de très bonne. Il rencontre le responsable judiciaire des postes d'intervention et du service local de recherche chaque mois. Chaque fait de vol dans habitation, de même cinq autres phénomènes bien ciblés (vols de véhicules, vols dans véhicules, vols à l'étalage, vols par ruse et fraudes informatiques), sont étudiés sur base d'une approche rigoureuse, systématique et fondée sur les éléments essentiels d'enquête [46]. L'objectif final espéré et certes ambitieux est de réaliser avec les effectifs actuels de la zone de police de Gaume une augmentation du taux d'élucidation, en espérant également pouvoir compter sur l'appui précieux de la police fédérale (suivi de la criminalité itinérante par SICAD Luxembourg, descentes du laboratoire de la police technique et scientifique).
6. **En ce qui concerne les dossiers EPO**, ceux-ci sont en augmentation. Il est ici rappelé que le Parquet du Luxembourg attend des services de police qu'ils établissent des enquêtes EPO pour toute constatation de faits de vol qualifié dans habitation. Afin d'améliorer les constatations sur le terrain ainsi que les prélèvements et saisies des traces et pièces à conviction dans les meilleures conditions, un PV type « vol dans habitation » précis et complet a été développé en 2018 et doit être utilisé par l'ensemble des policiers de notre zone. Il garantit un travail de qualité lors de la descente sur les lieux et la poursuite d'un bon travail d'enquête nécessaire à la recherche et à l'interpellation des auteurs.
7. En ce qui **concerne, les dossiers PVS**, ceux-ci sont en augmentation.
8. En ce qui concerne l'établissement des **rapports d'information (RIR),** en lien avec des vols ou agissements suspects ceux-ci sont trop peu nombreux.
9. L'amélioration de l'efficacité des contrôles est une donnée très importante car tout ce qui est volé ou recélé finit toujours par être en circulation. Outre les lieux de commission des vols, notre présence visible doit être rénovée notamment en augmentant significativement le volume des contrôles ciblés lors d'épidémies, sur les axes utilisés par les délinquants (notamment les axes menant à la France, à l'autoroute E411 et sur l'axe Est-Ouest), à hauteur de certains points de passage obligés et dans les zones où les auteurs potentiels locaux se trouvent.
   - Le nombre de **patrouilles vols en interne**, hors permanences mobiles est relativement faible. L'utilisation de la caméra ANPR mobile qui a été implémentée en 2018 va considérablement changer la donne à très court terme ;
   - Le nombre de demandes de « police veille » a fortement augmenté de 2014 à 2018 cependant toutes les réponses à ces demandes n'ont pas pu être honorées principalement en raison **d'un manque de capacité**. Ce service à la population consiste à assurer des passages réguliers de patrouilles afin de vérifier, lors de vacances de personnes domiciliées sur la zone, si leur habitation est bien fermée et si elle n'a pas fait l'objet d'une tentative d'intrusion. Le départ en vacances peut être signalé soit via un

44 Dans le temps, dans l'espace, sur base des modus operandi, sur base des auteurs potentiels, en fonction du traitement des infos du CIC Lux, du SICAD, du CCPD, et des partenaires policiers belges et étrangers.

45 En concertation avec le SICAD.

46 = tout élément utile à l'enquête judiciaire au sens strict et dont la collecte, le traitement, l'exploitation et l'analyse contribuent à l'élucidation possible du fait.

formulaire à déposer au commissariat, soit via le site web de notre zone. Lors de ces différents passages aucun(e) vol/tentative de vol n'ont été détecté. Il est à noter que ces passages sont majoritairement pris en charge par les équipes de proximité. Cependant, dans le cadre d'un projet zonal d'amélioration de la qualité de ce service, une procédure prévoyant qu'après réception, chaque demande soit envoyée à la DirOps pour encodage du suivi (nombre de passages) sera appliquée l'année prochaine. Une autre proposition a été faite de créer un formulaire qui reprendrait toutes les informations : ce qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur les demandes ainsi que sur le suivi apporté.

10. **La sensibilisation, l'information et le conseil** des citoyens en diffusant des articles de prévention pour la sécurisation des habitations ont été opérés via les médias sociaux et la presse écrite : l'objectif moyen de 20 parutions par an prévues dans le PZS est atteint.
11. La création de **partenariats locaux de prévention** visant à susciter une « participation citoyenne » est toujours à l'étude. La création de PLP serait peut-être un plus pour rechercher et dynamiser la récolte d'information. Le manque de capacité est un frein au démarrage de cette dynamique.
12. Le projet de mise en œuvre de **caméras de surveillance** principalement sur Virton aurait un impact positif sur le phénomène des vols (et aussi d'autres phénomènes tels que les dégradations, les violences et les trafics de drogue). Les moyens de traitement de l'imagerie (accueil 24/7) et la création d'une infrastructure policière adhoc sont cependant des facteurs critiques de succès.
13. La participation à **la campagne de sensibilisation « un jour sans »** [47] a été exécutée. De plus, plusieurs articles de communication de l'action dans la presse ont été publiés ce qui a donné une bonne visibilité à la campagne. Aucun vol sur notre zone n'a été relevé lors de ces jours d'action.
14. En 2018, nous relevons 89 interventions pour des alarmes dont 36 étaient fausses ou intempestives (40%). La lutte contre les **fausses alarmes** devra être poursuivie avec l'aide du réseau des **conseillers en prévention vol** [48]. De plus, les agents de proximité ont tous été formés aux bases de la techno-prévention.
15. **La prise en charge des victimes** là où il y a un contact auteur – victime est réalisé en systématisant la revisite par l'assistante sociale de notre service assistance aux victimes et/ou des inspecteurs de quartier.
16. Le taux d'élucidation est bon mais le reporting vers la BNG doit être optimisé (déclarer les élucidations).

[47] Chaque année notre zone prend part à l'opération « un jour sans » avec une recherche proactive des habitations peu sécurisées et une présence dans les grandes surfaces avec un stand de présentation.

[48] Les habitants qui souhaitent protéger au mieux leur habitation contre les cambriolages peuvent recevoir des conseils par des professionnels soit les conseillers en techno-prévention. Le conseiller en prévention vol prend aussi part à certaines braderies avec un stand. Il donne des sessions d'information pour les entreprises et les comités de quartier.

Contribuer à maîtriser le phénomène des drogues en ciblant les dealers (0S2)

INDICATEURS OS2						
	2014	2015	2016	2017	2018	Evotution
Infractions stupéfiants	175	204	187	202	156	✓
… dont infractions commerce/import/export	27	45	43	32	23	✓
Intelligence Led Policing						
Nb réunions internes dans le cadre des stupéfiants	40	44	11	66	10	↘
Fiches information stupéfiants	102	137	122	114	93	✓
Constat/enquête						
Triptyques pour stupéfiants	33	38	32	20	35	✓
RIR stupéfiants	52	35	36	27	15	↘
Nombre d'heures enquête Stup	542	1202	956	556	854	✓
Nb d'arrestations judiciaires	- [49]	86	95	101	100	✓
… dont pour drogue	-	23	32	27	27	✓
Nb de saisies Stup	232	312	391	294	305	✓
… dont par le SER	152	140	147	162	153	✓
Contrôles						
Nb Hr de Pat – Surveillances – Ctl hors PMob (en heures)	405	504	374	281	80	✓
Nombre de PV drogue au volant	2	17	22	49	76	✓
Conseils/prévention						
Nombre d'écoles inscrites pour le projet MEGA	15	6	15	11	14	✓
Nombre d'élèves ayant suivi le projet MEGA	303	100	263	255	248	✓
Heures prestées en projet MEGA	228	106	231	89	255	✓
Suivi						
Dossier prise en charge des victimes	/	6	4	3	8	✓

Par rapport à la période antérieure à 2014, les infractions relatives aux stupéfiants sont en hausse traduisant un regain d'activités (cfr tableau page 29).

Le suivi des objectifs que nous nous sommes fixés est le suivant :

1. La **communication et l'échange d'informations** en matière de stupéfiants ont été redynamisés via les réunions judiciaires, les réunions de coordination hebdomadaires et les réunions de collaboration transfrontalières associant les policiers français et luxembourgeois. Le manque de capacité en 2018 a pénalisé cette dynamique.
2. En ce qui concerne le volet « dissuasion », le nombre d'actions Stup (surveillance, patrouille, contrôle) en interne ou en partenariat est en augmentation grâce à la création des différents pool Stup qui hors le cadre des permanences mobiles, ont pu planifier des actions ciblant cette problématique (1644 heures pour la période 2014 – 2018).
3. Le nombre de **tests drogue** au volant est en augmentation très importante. Nous sommes une des rares zones à disposer dès à présent d'un trainer pour le test salivaire simplifié qui va entrer en vigueur au printemps prochain.
4. Au niveau enquête :

[49] Il n'y avait pas de reporting à l'époque.

- Au sein de chaque poste, des **personnes se spécialisent** progressivement dans le domaine des stupéfiants via des formations. Au-delà de leur mission de personne de référence, ces spécialistes stimulent l'échange d'information dans ce domaine.
- Le nombre de contrôles et consultation BNG/RRN est en augmentation.
- Au niveau des **RIR**, leur nombre est encore insuffisant. Participant à l'échange d'information, le nombre de fiches info en matière de stupéfiants est intéressant à prendre en compte.
- Les **triptyques judiciaires** en lien avec des infractions en matière de stupéfiants sont stables.

5. La sensibilisation, l'information et le conseil au citoyen ont été mis en œuvre :

- en diffusant des **articles généraux de prévention** via les médias sociaux et la presse, le cas échéant en concertation avec le magistrat de presse du Parquet et les juges d'instruction (secret de l'instruction) ;
- En ce qui concerne le projet de **prévention MEGA** dans les écoles primaires, annuellement, plus de 1000 enfants répartis sur une quinzaine d'écoles ont été sensibilisés. D'un point de vue qualitatif, une enquête de satisfaction quant à nos formations externes a été réalisée en 2015. L'ensemble des répondants était satisfait, voire très satisfait, du projet. Les supports de cours ont été jugés plus négativement.

6. Les quantités saisies sont importantes :

	2014		2015		2016		2017		2018	
Quantités mesurables saisies	Poids (g)	Pièce	Poids (g)	Pièce	Poids (g)	Pièce	Poids (g)	Pièce	Poids (g)	Pièce
Cannabis	498	78	684	60	2825	97	633	340	**7157**	182
Cocaine	5	1	12		10		25		12	
Héroine	6		145		32		1830		351	
Méthadone				2				2		
Kétamine			1				65		133	
Autre drogue		14	1	75	106	105		31	1424	27

Les quantités de cannabis saisies sont de plus en plus élevées et atteignent même les 7kg en 2018. En 2017 et 2018, les quantités saisies de Kétamine sont en hausse. En ce qui concerne les saisies d'autres drogues dures, la cocaïne est stable, les saisies d'héroïne sont plus importantes, pour atteindre en 2017 1,8 kg.

7. Les arrestations judiciaires et les mandats d'arrêt

	2015	2016	2017	2018
Arrestations judiciaires	86	95	101	100
… dont pour stup	23	32	27	27
… dont pour vols	11	6	17	15
Mandats d'arrêt	18	18	17	23

2014 : 124 arrestations judiciaires et administratives (pas encore de suivi implémenté dans notre zone).

Suite à la circulaire 4/2015[50], 66 PVS Stups (< 3 Gr cannabis) ont été rédigés, soit +/- 75 Gr de cannabis a détruire semestriellement au niveau de la zone de police.

8. En outre :

[50] Circulaire COL 15/2015 relative à la constatation, l'enregistrement et la politique des poursuites en matière de détention et de vente au détail de drogues illicites et confirmée par la circulaire PR LUX 4/2015 relative aux procès-verbaux simplifiés et à la procédure EPO.

- Il n'est pas évident de se faire une idée de l'activité de la zone au niveau des Stup en raison du manque d'effectifs (- 8 ETP Ops entre 2015 et 2018). En fonction du personnel engagé sur les grandes festivités, on relève des différences d'une année à l'autre (par exemple lors du carnaval de Florenville, on enregistre 20 PV Stup en 2016 et 5 PV Stup en 2018). Des saisies importantes peuvent être réalisées lors d'un contrôle de « routine » (par exemple, 5 Kg de Marijuana à Etalle ou 1 Kg d'Héroïne à Ethe). Pour les dossiers « vente de stupéfiants », l'activité du SER peut être orientée vers d'autres dossiers prioritaires et urgents (homicides, vols avec violences, épidémies de vols, incendies volontaires (Sainte-Cécile).
- Les données relatives aux saisies de stupéfiants de notre zone sont relativement importantes : En 2015 : 2825 Gr de Marijuana, en 2017 : 1830 Gr d'Héroïne et en 2018 : 7156 Gr de Marijuana, 133 Gr de Kétamine et 350 Gr d'Héroïne, ce qui montre ainsi l'importance du travail des équipes sur le terrain (Intervention, UZC, ...) et la bonne collaboration entre nos services.
- Au fil des années, nous pouvons également signaler que le service SER a de plus en plus recours aux techniques particulières : écoutes (une dizaine depuis 2014), caméra pour observation (environ 8), balise (environ 5), ... amenant une charge de travail supplémentaire.
- De nombreux inventaires de saisies sont rédigés par le SER suite aux exploitations de Gsm effectuées via le système XRY- Données gravées et saisies ;

Lutter contre l'insécurité routière, réduire les accidents de roulage avec lésions corporelles (OS3)

Notre objectif opérationnel est de faire diminuer les accidents avec blessés et d'augmenter le risque subjectif d'être contrôlé, via des actions de prévention et de répression, réparties en semaine et durant le week-end en participant activement aux différentes campagnes menées par l'Awsr.

INDICATEURS OS3						
	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Accidents LC	102	118	112	109	104	↘
Nombre de blessés légers	117	123	122	120	114	↘
Nombre de blessés graves	20	27	29	24	17	↘
Nombre de tués	5	11	7	5	4	↘
Intelligence Led Policing						
Réunions dans le cadre de la sécurité routière	AWSR [51] – Plate-forme circulation Parquet – Partageons Nos Routes – CRT					
Contrôles						
Nb d'opérations de Ctl des poids-lourds	2	0	1	1	1	2 / an
Nb d'opérations de Ctl alcool planifiées	62	54	49	35	33	✓
Résultats : nombre d'ETT et prétests (global)	5313	7795	6023	4973	4048	✓
… Nb tests alcool lors des campagnes BOB	2079	3745	2012	1352	1184	✓
… Nb PV alcool au volant	293	347	445	469	352	✓
Nb PV drogue au volant	2	17	22	49	76	✓
Contrôles transhumance	38	37	56	36	23	36 / an
Contrôles radar avec interception	40	40	64	31	38	40 / an
Nb PV/PI (initiaux hors AccR)	6049	3160	2203	1672	1512	CRT
Nb véhicules contrôlés par le radar mobile	24930	43603	36920	14884	16672	✓
… dont nombre de PV	1720	2652	2681	1061	1964	✓
Nb véhicules contrôlés par le radar dans les boitiers fixes & Lidar	/	/	/	706	2435	✓
Répartition des infractions suivantes[52] :						
Code de la route	475	317	311	200	302	✓
GSM	206	220	230	116	79	
Stationnement	545	201	185	96	85	
Ceinture	167	132	119	58	66	
Résultats : nombre de PVA	827	390	283	272	299	
Conseils/prévention						
Nb de publications sécurité routière	/	127	132	253	75	
Nombre d'heures formation dans les écoles	1369	1282	1114		1038	

[51] Je représente la commission permanente de la police locale lors des réunions du comité Police de l'AWSR.
[52] Source : Orbit extraction janvier 2019.

Le suivi des objectifs que nous nous sommes fixés est le suivant :

1. La mise en place d'un **monitoring quotidien** des accidents et de leurs causes ainsi qu'une cartographie du phénomène ont été mises en œuvre.
2. Afin de consolider notre engagement opérationnel, nos objectifs en termes de présence visible, efficace et ciblée ont été globalement remplis :
   - Les contrôles poids-lourds à raison de Min 2 actions / an ;
   - Les contrôles planifiés alcool (nuits de WE) ciblant l'alcool au volant à raison de Min 6 actions / an ;
   - Les contrôles au moment des transhumances (Hr de pointe) à raison de Min 30 actions / an ;
   - Augmenter les contrôles avec le radar sans interception et avec interception pour atteindre le Min 30 actions / an ;
   - Les contrôles anonymes ciblant les comportements à risque.
3. En 2017 et 2018, le bilan est plus mitigé en raison d'un manque de capacité et traduit un ciblage accru de nos actions dans le domaine de la sécurité routière notamment dans le domaine de l'alcool au volant. Par exemple, en 2018, le pourcentage moyen de tests positifs est de 2.73% en province de Luxembourg alors que dans notre zone, ce taux atteint 4.22% »
4. En 2015-2016, afin d'améliorer les **contrôles alcool**, la zone de Gaume a acquis plusieurs appareils « sampling » permettant de mesurer l'air expiré dans l'habitacle et donc d'opérer un prétest avant l'ETT. Ce système a permis d'augmenter le nombre de conducteurs testés en ce qui concerne la conduite sous influence.
5. Malgré un nombre d'heures prestées relativement stable au niveau du **radar mobile**, le nombre de PV était en diminution jusqu'en 2017. Depuis l'acquisition en 2018 du radar NK7 qui n'envoie pas de flash et qui peut être facilement dissimulé dans une poubelle ou dans une voiture, le nombre de véhicules en excès de vitesse augmente de manière importante.
6. En dehors des infractions « vitesse », les infractions en roulage par thème [53] suivent une évolution à la baisse assez similaire (hormis les infractions pour l'alcool au volant qui demeurent stables) ;
7. L'optimalisation du suivi a été réalisée en 2015 via l'établissement d'une **convention avec le centre PEREX** pour la prise en charge des PV radars (juin 2015). PEREX prend dès lors en charge tout le suivi du PV, de l'envoi au 1er rappel de paiement et renvoi au tribunal si nécessaire. Nous constatons que + /- 80% des perceptions immédiates sont réglées par le contribuable dans les 2 mois (le 1er rappel est après 1 mois). En 2018, le système Crossborder a été implémenté.
8. La sensibilisation, l'information et le conseil au citoyen ont été mis en œuvre :
   - Via nos formations dans les écoles primaires de la zone, ce qui concerne +/- 5000 élèves. Ces actions éducatives « dangers de la rue » connaissent un vif succès. Cette action a reçu le second prix du public Intersection à Namur en novembre 2018.
   - Les meilleurs élèves prennent part au Challenge Sécurité Routière Interpolice Francophone. 130 élèves participent chaque année à ce challenge. La zone de police de Gaume est arrivée à la seconde place en 2017.
   - A travers nos **articles de prévention** en rapport avec la sécurité routière au niveau des médias sociaux et de la presse écrite.
9. Le projet « On flashe aussi dans ma rue » sera porté dès que la zone retrouvera un peu de marge de manœuvre au niveau de la capacité
10. La zone de police participe activement aux campagnes BOB. Cependant la diminution de la capacité depuis 2016 a impacté le volume de contrôles et assez curieusement pas tellement les résultats (efficacité).

Campagnes Bob					
Années	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nb tests réalisés	2079	3745	2012	1352	1184
Nb tests haleine alert	27	35	20	29	16
Nb tests haleine positifs	36	64	45	38	34
Nb tests positifs	63	99	65	67	50

[53] Source : baromètre des infractions 2015 (PFP/DGR/DRI Police fédérale).

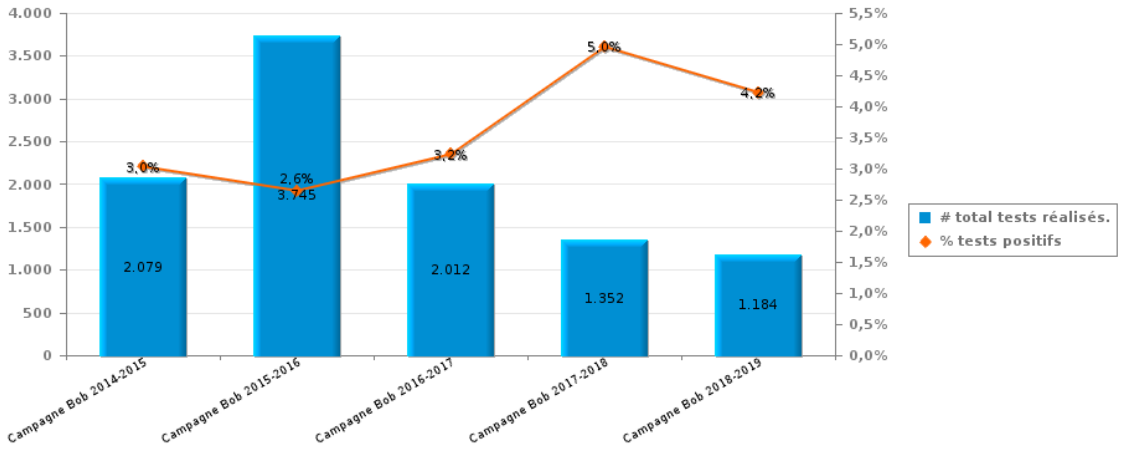
4.000
3.500
3.000
2.500
2.000
1.500
1.000
500
0
5,5%
5,0%
4,5%
4,0%
3,5%
3,0%
2,5%
2,0%
1,5%
1,0%
0,5%
0,0%
3,0%
2,6%
3.745
3,2%
5,0%
4,2%
2.079
2.012
1.352
1.184
Campagne Bob 2014-2015
Campagne Bob 2015-2016
Campagne Bob 2016-2017
Campagne Bob 2017-2018
Campagne Bob 2018-2019
total tests réalisés.
% tests positifs

Chapitre 5 : L'appui opérationnel

Le carrefour d'information local (CIL)

Le carrefour d'information local est chargé de mettre en pratique le concept de « police guidée par l'information ». Il faut le comprendre comme la volonté de disposer de toutes les informations disponibles sur l'insécurité, le milieu de vie, la criminalité et le travail policier. Ce concept est primordial pour une police soucieuse d'être en phase avec son environnement et de servir ses habitants. Cette fonction est indispensable à la réalisation efficace et efficiente des différentes fonctions. Elle consiste à traiter et à faire transiter l'information au sein de l'organisation et en dehors. Comme déjà mentionné ci-dessus, le CIL est le carrefour d'informations au sein de la zone et contribue donc pour beaucoup à cette fonction. Ce service se compose de 3,1 équivalents temps plein dont plusieurs sont formés en tant que gestionnaires fonctionnels.

La gestion des dossiers « Enquête Policière d'Office » (EPO)

L'enquête policière d'office est une procédure initiée à la demande du Parquet et organisée en concertation (Circ. PR Lux 04/2015). Elle permet aux services de police, pour une liste d'infractions déterminées, de mener l'enquête sans attendre les instructions ou les réquisitions spécifiques de son Office, en respectant des directives et des accords conclus en la matière. L'objectif étant aussi d'accélérer les enquêtes et d'alléger la charge de travail du Parquet.

Les PVS ou procès-verbaux simplifiés, sont des PV établis pour la constatation de faits qualifiés infraction considérés comme mineurs ou de faible gravité et repris sur une liste exhaustive dressée par le Collège des Procureurs Généraux, et qui, compte tenu de l'impossibilité d'en identifier l'auteur, ne sont pas transmis au parquet mais sont conservés au sein de la police.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de dossiers EPO (roulage + jud)	279	240	200	204	272
Nb de dossiers PVS (roulage + jud)	2001	1530	1568	1573	1648
PVO (roulage + jud)	10017	6682	5620	5296	5082

Le suivi des mesures probatoires - I + Belgium

La COL 11/2013[54] régit le suivi des personnes libérées conditionnellement. Cette circulaire prévoit notamment un premier contact, un suivi et une surveillance de ces personnes. Depuis avril 2018, un outil informatique (créé par la ZP COMINES-WARNETON) a été implanté pour faciliter le suivi de ces personnes. Notre zone de police, première zone de l'arrondissement du Luxembourg à adopter ce programme, a proposé au PR Lux d'implémenter i + Belgium au niveau de toutes les entités concernées. Notre zone de police est devenu le référent pour la gestion de cet outil en province de Luxembourg et au niveau national. De nombreuses réunions préparatoires, d'échanges et d'informations ainsi que des stages pour des collaborateurs d'autres zones de police ont été organisés dans notre zone de police. Ce projet associe le Parquet, les Maisons de justice, la police fédérale et les 6 zones de police de l'arrondissement. Une circulaire zonale d'implémentation est en phase de finalisation.

	2015	2016	2017	2018
Dossiers mesures probatoires traités	71	96	184	219

[54] Circulaire COL 11/2013 relative à l'exécution de peines et mesures - Echange d'informations.

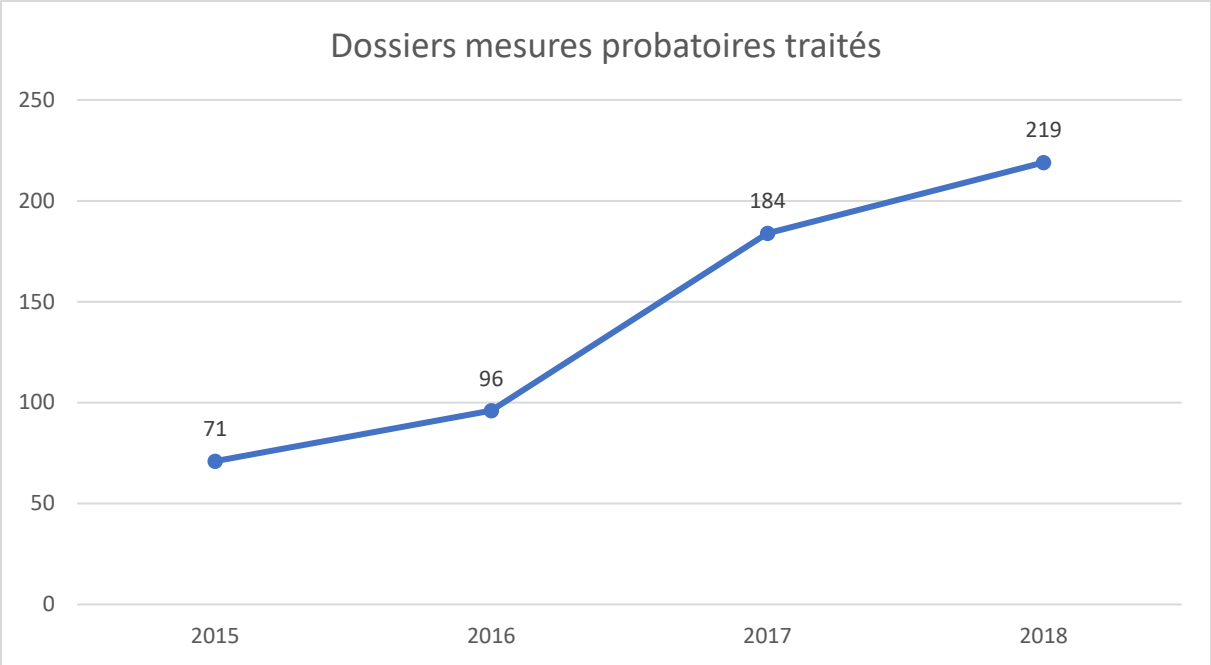

L'utilisation de la photothèque

La photothèque digitale de la BNG (Base de données policières nationale générale) permet de créer, de consulter, d'exploiter, de comparer des photos, et d'en constituer des albums. Elle permet aussi de s'assurer que la personne contrôlée est bien celle faisant l'objet d'une attention particulière de la part des services de police.

Sur base de la directive interministérielle MFO3 et de la circulaire 20-2010 des Procureurs généraux, la prise de photos d'un suspect est obligatoire s'il a plus de 14 ans et s'il est soit :

- entendu et fortement soupçonné de s'être rendu coupable d'un fait qualifié infraction ;
- privé de liberté et ne dispose plus de sa liberté d'aller et de venir à son gré ;
- mis à la disposition de l'autorité judiciaire ou de l'Office des Etrangers ;
- à écrouer dans un établissement pénitentiaire suite à une ordonnance ou une décision judiciaire.

	2014	2015	2016	2017	2018
CIL	75	107	80	77	93
SICAD	37	20	65	39	33

Les signalements urgents

Rédiger un « Signalement urgent » permet aux services de police d'intégrer très rapidement dans la BNG des mesures à prendre pour des personnes, des véhicules ou des objets recherchés dans le cadre de faits judiciaires qu'ils ont constatés, dans le but de pouvoir les identifier et d'exécuter les mesures à prendre (une « map » dans le jargon policier) en cas d'interception. Ces mesures, une fois exécutées, disparaissent alors de la BNG.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de signalements urgents effectués par le CIL	310	244	293	269	269

Le suivi des RIR et DOS

Le rapport d'Information (ou « RIR » dans le jargon policier) permet de rapporter des informations très intéressantes mais pas suffisamment concrètes pour les services de police qui ne disposent pas encore de toutes les informations utiles pour porter des crimes et délits à la connaissance de l'autorité judiciaire au moyen de procès-verbaux. Ces informations peuvent résulter de contacts avec la population, avec des indicateurs, des services de police, …

Les services de police sont appelés à mieux coordonner certaines enquêtes importantes à l'information et à l'instruction en les signalant au moyen d'une fiche appelée « DOS ». Cette fiche doit comporter une série d'informations de base comme les références de l'enquête, du magistrat, les entités concernées (personne, moyen de transport …) et les codes d'utilisation qui leur permettent de pouvoir ou pas en exploiter le contenu, éventuellement sous conditions.

	2014	2015	2016	2017	2018
RIR	85	65	55	43	27
DOS	16	33	13	14	12
Fiches info	7445	7418	6737	6913	6857

Bepad

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre événements par an	481	550	591	550	585

Après comptabilisation, il appert que le courant passe très bien entre la zone de police et les Administrations communales. En 2018, 467 dossiers de sécurité ont été transmis aux postes de police, permettant au CIL de réaliser un suivi hebdomadaire de l'ensemble des manifestations. Ce suivi est présenté lors de la réunion du comité de direction tous les vendredi.

Diffusion vers les autorités administratives

Le rendre-compte aux bourgmestres de la zone de police est rencontré par différents rapports :

Rapports aux bourgmestres	2014	2015	2016	2017	2018
Rapports « arrestation administrative »	49	50	50	70	77
Rapports sur les opérations d'ensemble	22	13	20	27	19
Rapports hebdomadaires	52	52	52	52	52

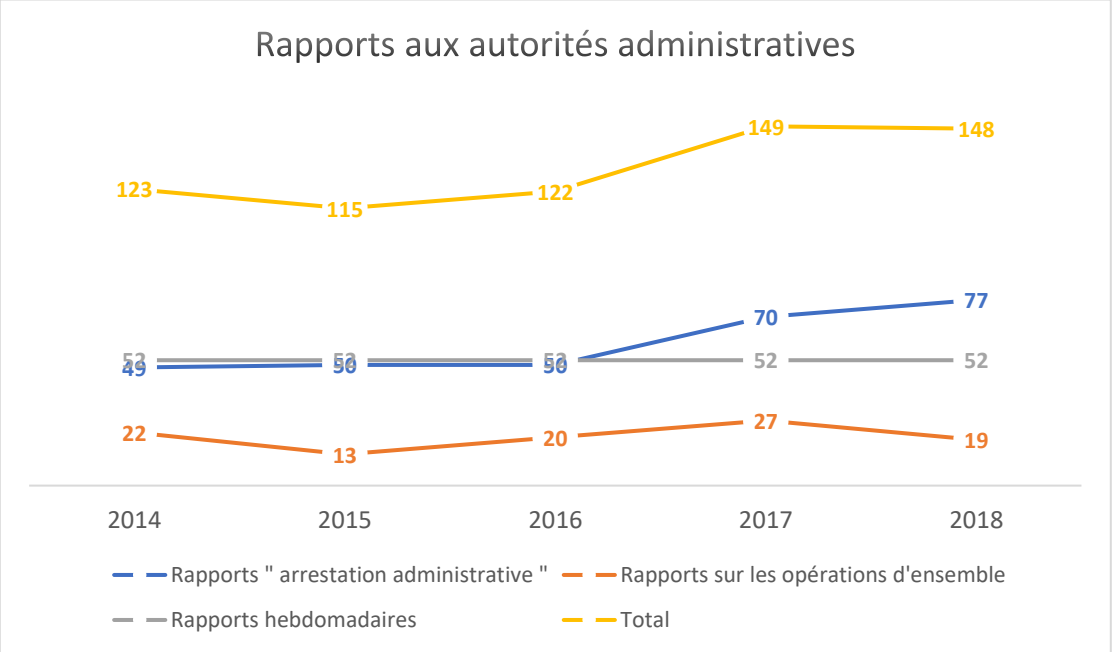

Crossborder Traffic

Depuis le 01/03/2018, le projet « Crossborder Traffic » a été mis en place. Celui-ci vise une optimalisation du processus et du flux des perceptions immédiates et transactions en matière de circulation. Ce projet a entrainé un changement important de la méthode de travail des policiers : la gestion des PI est passée au flux en ligne via un envoi automatique de notre programme informatique (ISLP) vers le système informatique de la justice (système MaCH). Ce système identifie les dossiers soumis à la procédure de perceptions immédiates, lance et gère le flux de données en collaboration avec le partenaire externe Bpost.

Cross border s'applique aux contribuables belges et étrangers (personnes physiques et personnes morales). Les objectifs de ce projet sont :

- de rationaliser la gestion des infractions de roulage ;
- de supprimer le double envoi ;
- de réduire la charge de travail administrative de la police, du parquet de police et du tribunal de police ;
- et d'améliorer la sécurité routière en donnant à la justice une vue globale sur les infractions routières d'une personne.

Les sanction administrative communale « SAC »

Depuis fin 2017, notre zone de police et la province ont développé un nouveau système de transmission automatique des données vers le sanctionnateur provincial. Ce système facilite la transmission d'informations, évite le double encodage et permet un traitement plus rapide des données. Un travail de collaboration avec le sanctionnateur provincial a été mis en place afin de proposer un nouveau règlement communal commun à la province. Ce projet sera présenté au nouveau collège de police en 2019 après avoir été avalisé par le Gouverneur.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de SAC	91	79	109	155	133

Le suivi des rapports incidents

En date du 02/02/2017, la zone de police a mis en place une nouvelle circulaire sur l'armement, l'entraînement maîtrise de la violence et le suivi des incidents de violence. Elle définit une procédure en cas d'incidents de sécurité et accidents. Cette procédure vise à prendre des mesures et prévenir leur répétition.

	2017	2018
Usage d'arme à feu	0	2
Usage du spray lacrymogène	8	7
Usage du bâton télescopique	0	4
Usage du taser	0	1
Autre forme de la violence (clé, usage de la contrainte,..)	4	7

Le service armes

Le service arme gère les dossiers de demande des particuliers pour des nouvelles acquisitions d'armes à feu (modèles n°4), les demandes d'immatriculation d'armes à feu de chasseurs (modèles n°9), les dossiers de collectionneurs (15 collectionneurs d'armes à feu sont établis sur le territoire de notre zone de police), le suivi des armes appartenant à des personnes décédées ou ayant changé de domicile. Ces dossiers demandent une enquête de moralité/conduite, des vérifications d'armes, un encodage dans le registre central des armes et dans certains cas le passage d'épreuves théoriques. Ces dossiers peuvent aboutir à la rédaction de procès-verbaux de perte ou de détention illégale.

	2014	2015	2016	2017	2018

Demandes du Gouverneur (enquête, suivi,..)	106	83	89	120	84
Délivrances attestation enregistrement chasseur (modèle n°9)	20	33	40	44	29
Détentions illégales d'arme (modèle n°10)	59	43	40	38	27
Pertes	17	15	12	12	59

Lors de la nouvelle période de régularisation (du 01/03/18 mars au 31/12/2018 – COL 07/2018), plus de **318 armes ont été régularisées** sur un total de 779 armes connues au registre central des armes et 62 armes ont été abandonnées volontairement.

Le service planification zonale

Le service de planification zonale des services a été installé le 1 novembre 2015. Ce service est composé de deux membres du personnel Calog [55] et d'un inspecteur de police qui remplissent une grille de service mensuelle. Ces collaborateurs intègrent au quotidien les contraintes organisationnelles, opérationnelles et statutaires du temps de travail assurant la protection et le bien-être des membres du personnel [56].

Dans le cadre de la circulaire MFO2, la zone de police de Gaume renforce la police fédérale et les zones de police de la province pour les événements de grande ampleur tels que la foire agricole, les Legend boucles, le carnaval d'Arlon, les grèves dans les prisons, le Gp de F1 de Francorchamps, le Baudet festival,…

[55] Dont une à mi-temps.

[56] Par exemple :

- Les services planifiés qui se terminent entre 20 hr et 23 Hr doivent être suivis par un repos de 11 heures (10 avec l'accord du membre du personnel) ;
- Max 7 nuits consécutives ;
- Toute prestation de Sv planifiée doit comporter au Min 4 heures de Sv en cas de rappel, le Min est de 3 Hr ;
- Sur base annuelle, on ne peut effectuer qu'un Max de 400 Hr de nuit (480 Hr avec l'accord du travailleur) réparties sur 70 nuits (85 avec accord) ;
- Max 28 WE, (34 avec accord) ;
- Pas plus de 3 WE consécutifs.

Chapitre 6 : Les fonctionnalités de base

La fonction travail de quartier

Le travail de quartier consiste à développer le travail de proximité et la visibilité policière. Le rapprochement souhaité ne consiste pas seulement en un déplacement physique mais se concrétise surtout par du dialogue, des échanges, des rappels de la norme ou via des contacts personnalisés. Le service de police doit être visible, accessible, contactable et équitablement réparti sur le territoire, tout en tenant compte des circonstances locales et de la densité de population.

En fonction de la norme, le seuil minimum de fonctionnement est de 9,25 ETP ou 14025 heures de prestation. Le détail du tableau ci-dessous montre que l'objectif quantitatif en volume de prestation pour la fonctionnalité travail de quartier n'est malheureusement pas atteint. Ce tableau montre également que les membres du personnel de l'intervention contribuent à cette fonctionnalité.

Capacité engagée (heures et ETP)	2014	2015	2016	2017	2018
Heures prestées [57]	*9549*	*11005*	*8911*	*7664*	6844
Capacité engagée en ETP	*6,3*	*7,2*	*5,9*	*5*	4,5
Contribution en H prestées par les MP Interv		*341*	*282*	*359*	333
Contribution en H prestées par les MP Quartier		*10435*	*8285*	*7027*	6331
Heures de techno-prévention		*128*	*142*	*108*	55

Chaque commune de la zone est divisée en quartiers qui figurent sur le site web de la zone de police.

Un responsable proximité est désigné par poste principal.

Une page dédicacée aux inspecteurs de quartier sur notre site internet zonal permet à chaque habitant de la zone de trouver le nom de son agent de quartier et de prendre contact avec lui.

Pour la population, l'inspecteur de quartier est une personne de contact importante. Il doit travailler à trouver des solutions et aborder proactivement les situations problématiques. Il a également un rôle important dans la détection du radicalisme violent. C'est pour cette raison que tous les inspecteurs de quartier ont suivi la formation COPPRA.

Les pool « famille-jeunesse-violences intrafamiliales (VIF) » sont composés d'inspecteurs et d'inspecteurs principaux spécialisés dans les rapports avec les jeunes et les familles (certains membres du personnel disposent d'un diplôme universitaire ou d'un baccalauréat assistant social). Ils assurent le suivi de A à Z des dossiers impliquant un mineur ayant commis une infraction ou étant victime d'une infraction ainsi que les dossiers de violences intrafamiliales.

Deux membres du personnel font également partie du réseau TAM (Technique d'audition non suggestive de mineurs).

[57] Dans la fonctionnalité quartier = enquêtes domiciliations et urbanisme, festivités locales, patrouilles pédestre et cycliste marché, techno-prévention vol.

Enfin, la zone de police dispose de membres du personnel formés au projet MEGA «Mon Engagement pour Garantir l'Avenir». Développé avec la collaboration des PMS, ce projet consiste pour notre zone de police à sensibiliser tous les enfants de 5ième et 6ième primaire à la résilience dans les domaines tels que :

- le sentiment d'insécurité ;
- les risques de la drogue ;
- les agissements suspects et l'absentéisme ;
- le harcèlement.

La fonction d'accueil

La fonction d'accueil consiste à répondre aux citoyens qui s'adressent au service de police en s'y présentant, en téléphonant ou par courrier. La réponse consiste à donner immédiatement une suite à la demande ou à indiquer le service, interne ou externe, à qui cette personne doit s'adresser.

Un accueil physique doit être organisé au point d'accueil central, c'est l'accueil zonal, soit un accueil physique de 12 heures par jour, y compris le week-end. Bien que du personnel du cadre administratif et logistique puisse être utilisé partiellement pour cette fonction, des membres du personnel du corps opérationnel sont indispensables, notamment pour recueillir et enregistrer des plaintes ou pour assurer la sécurité du point d'accueil central.

Notre zone de police ne dispose pas encore de l'infrastructure permettant d'organiser un accueil central. Dans cette hypothèse, la capacité théorique devrait atteindre 21234 heures, soit 14 ETP.

En vertu de l'article 10 de la LPI, un poste d'accueil local doit également être organisé dans chaque commune de la zone.

Capacité engagée (heures et ETP)	2015	2016	2017	2018
Heures prestées	10731	10490	10263	10188
Capacité engagée en ETP	7,1	6,9	6,7	6,7
Contribution en Hr prestées par les MP Interv	1498	1442	2008	1510
Contribution en Hr prestées par les MP Quartier	6282	7017	6094	6492

Nous constatons que l'évolution des heures de prestation est en légère diminution.

La menace terroriste niveau 4 a nécessité le doublement des effectifs prévus au niveau des accueils postes et a entraîné une fermeture partielle des postes de police dans les communes de Chiny, Meix-Dvt-Virton, Rouvroy et Tintigny. Le poste Meix-devant-Virton n'a pas été réouvert en raison de l'insalubrité des locaux.

L'accueil en semaine prévoit les ouvertures suivantes :

Communes	Nombre d'heures d'ouverture
Virton	5 x 8 h
Florenville	5 x 8 h
Etalle	5 x 4 h
Rouvroy	3 x ½ J [58]
Meix-devant-Virton	3 x ½ J [59] supprimé fin 2017
Tintigny	3 x ½ j [60]
Chiny	5 x ½ J [61]

[58] Lundi AM, mercredi PM, vendredi AM.
[59] Lundi PM, mercredi AM & jeudi PM.
[60] Lundi PM, mercredi AM & vendredi AM.
[61] En 2015. Actuellement en 2016, lundi, mercredi AM.

L'accueil le week-end prévoit les ouvertures suivantes : 2 x 4 h le samedi (Virton (AM)/ Florenville (PM). A tout moment, le citoyen doit pouvoir entrer en contact avec son service de police locale. La fonction d'accueil vise à organiser cette disponibilité. L'accueil est physique dans les postes de police de proximité : on s'y présente et l'on est reçu. Il est aussi téléphonique, informatique via le web, sans oublier le courrier. Pour chaque demande, question, intervention une fiche d'information est créée reprenant l'identité du requérant. Un bon accueil du public est une priorité pour notre zone, car il s'agit là du contact primaire et donc celui qu'on va retenir. Un bon accueil se déroule dans des locaux ad hoc, raison pour laquelle il devient urgent de disposer d'une infrastructure aux normes.

En 2018, un registre excel a été créé reprenant le nombre de visiteurs se présentant à l'accueil des différents postes de police de notre zone. Il a dans un premier temps été testé par le poste de Virton, pour ensuite être étendu à chaque poste en juin 2018.

Dès lors, seuls les mois de juin à décembre ont été analysés.

D'après le fichier complété, il ressort que pour ces 6 mois, un total de 4781 visiteurs se sont présentés à l'accueil des différents postes, soit une moyenne de 22,34 par jour.

Zoom par postes principaux :

Nombre de visiteurs – en 2018	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Virton	367	341	294	280	391	275	258	2206
Florenville	278	333	298	256	254	202	169	1790
Etalle	111	97	83	73	90	75	123	652

Nous constatons que le poste de police de Virton accueille le plus grand nombre de visiteurs avec un total de 2206 sur la période de juin à décembre 2018, soit 46,14% du total. S'ensuivent, les postes de Florenville et Etalle.

En effectuant une moyenne par demi-journée des personnes accueillies sur l'ensemble de ces postes, il ressort une fréquentation plus élevée en matinée, et plus particulièrement le mardi matin (16,83) et le mercredi matin (14,57. En revanche, les périodes les moins fréquentées sont le samedi, avec une moyenne de 4,47 en matinée (poste de Virton) et 3,87 l'après-midi (poste de Florenville). Ces résultats sont à croiser avec ceux du moniteur de sécurité montrant que le public attend aussi des heures d'ouverture plus larges.

La fonction d'intervention

L'intervention consiste à apporter une réponse, dans un délai approprié à un appel, une situation qui requiert une intervention policière sur place. La nature, la gravité des faits, l'urgence de la situation font l'objet d'une analyse qui conditionne le délai d'intervention. Lorsque cette intervention est différée, le requérant doit en être informé.

Il est difficile de mesurer exactement le travail de l'intervention.

Notre zone de police engage en principe deux équipes de permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis 2014 afin d'apporter une réponse rapide aux citoyens de notre zone de police. Les délais d'intervention ont diminué de 62 % depuis 2014.

Les équipes des zones voisines s'appuient mutuellement dans le cas de situations problématiques.

En cas de manque de capacité, des équipes mixtes avec SudLux dénommées « EASY » sont planifiées en concertation entre les DirOps.

Capacité engagée (heures et ETP)	2015	2016	2017	2018
Heures prestées dans la fonction intervention	32687	33523	34214	32449
Contribution en Hr prestées par les MP Interv	30957	30709	31771	28936
Contribution en Hr prestées par les MP Quartier	1431	2116	1836	1664

Les activités déployées [62] et le pourcentage du temps consacré par les équipes de permanence est détaillé ci-dessous :

	% du temps total
Contrôler – Patrouiller – Surveiller	29,4
Rédaction PV – Apostilles - Administration opérationnelle	22,7
Interventions urgentes	19,9
Sécurité routière	11,1
Vols (intervention et surveillance)	7,4
GNEP – Festivités	2,8
Stupéfiants (intervention et surveillance)	3,3
Auditions/suites d'enquête	3,5

Un tiers du temps est consacré aux surveillances et aux patrouilles, ciblées (vols-stups-sécurité routière) ou non ciblées. Plus de 20 % du temps des permanences mobiles est consacré aux interventions urgentes. En moyenne, la zone de police reçoit 25 appels par jour pour des interventions.

Globalement, ceux-ci ont donné lieu à 10 dispatchings (envoi d'équipe sur place) par jour. La durée moyenne de l'intervention sur place est de 55 minutes.

Appels	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'événements	8186	8879	8292	8900	9112
Délais moyens d'intervention [63] sur les événements dispatchés	19:45	13:55	- [64]	13:57	12:16

Le nombre d'appels est en nette augmentation depuis 2014.

Les délais moyens d'intervention exprimés en minutes diminuent considérablement, soit de 19 :45 en 2014 à 12'16 secondes en 2018. La durée moyenne d'une intervention est de +/- une heure.

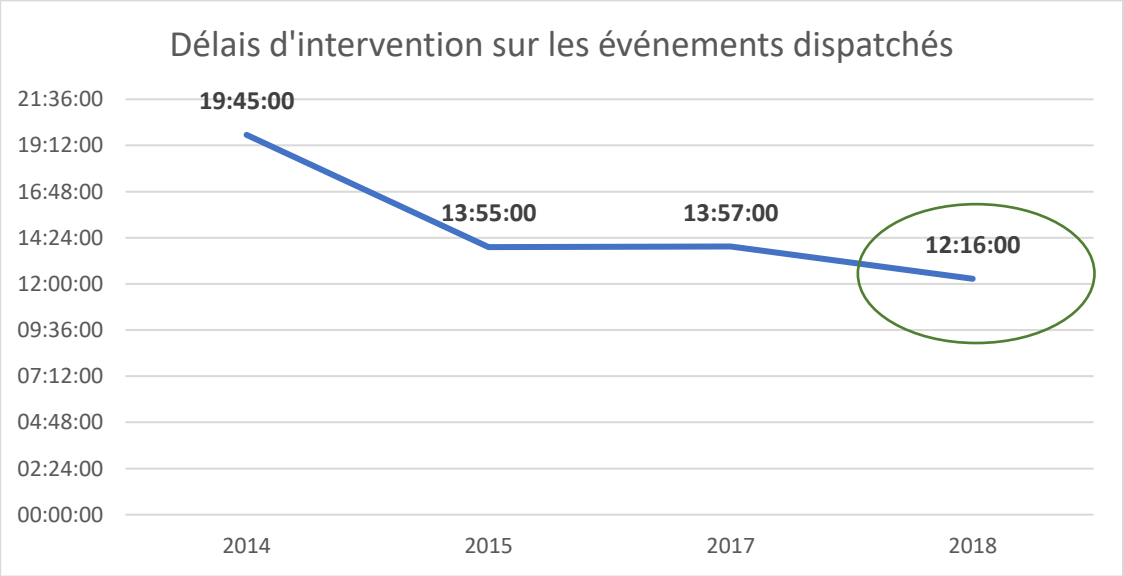

[62] Sur base d'une étude menée en 2015 en interne et qui a duré un an.
[63] Par délais d'intervention, nous entendons le temps en minutes entre l'acceptation de l'événement et le moment où l'équipe est indiquée sur place (quand une équipe a été sur place).
[64] Données manquantes.

La fonction d'assistance policière aux victimes

Toute personne ou son entourage qui, à la suite d'un acte punissable, a subi des dommages matériels ou moraux est une " victime de délit ". Etre victime peut entraîner de nombreuses conséquences dans de nombreux domaines : financier, matériel, corporel, psychologique, social ou juridique.

C'est pourquoi chaque membre du personnel des services de police qui est en contact avec une victime veille à lui donner un accueil adéquat, un soutien émotionnel, de la compréhension (de l'empathie), de l'information, une aide pratique et, si nécessaire, une orientation vers des services spécialisés.

Le policier n'est pas pour autant assistant social ou thérapeute. La zone de police de Gaume dispose d'un Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) vers lequel celle-ci peut être dirigée dans le respect de sa vie privée, du secret de l'enquête et du secret professionnel.

Notre service APV est composé de deux assistantes sociales, dont une à temps partiel. Une assistante sociale a été en congé de maternité suivi d'une pause carrière diminuant sensiblement l'offre de service.

Les assistantes sociales s'inscrivent dans un rôle de garde au niveau des trois zones de police du sud de la province et de la police fédérale ce qui permet d'assurer cette fonction 24h/24 et 7 jours/7.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité engagée pour l'APV (en heures)	2022	1961	1232	788	977
Capacité engagée pour l'APV (en ETP)	1,3	1,3	0,8	0,5	0,6
Nombre de dossiers traités	303	223	148	178	213

A titre informatif, les dossiers pris en charge en 2018 ont été ouverts pour des situations diverses. Les dossiers concernent principalement des violences intrafamiliales (30%), des mineurs (20%), des personnes en difficulté (12%) et des annonces/suivis de mauvaises nouvelles (15%).

Au-delà de ces interventions, le service coordonne ou collabore à de nombreux projets tels le réseau de personnes formées VIF, l'amélioration des procédures en matière de disparitions de seniors, le plan de cohésion sociale de la commune de Virton, les plateformes traites des êtres humains, les réseaux ASIC [65] et secouristes, ainsi que de manière très récente, intervention dans le cadre du projet MEGA.

La fonction de recherche et d'enquête locales

Cette fonction consiste à mener des enquêtes plus spécialisées, plus fouillées, sur des phénomènes criminels et délinquants locaux plus complexes, tout en respectant le partage des missions et des compétences entre le niveau local et le niveau fédéral.

Cette fonction comprend :

- des tâches judiciaires générales exécutées par tout fonctionnaire de police (audition de témoins, de victimes et d'auteurs lors des constatations initiales, l'enquête de voisinage, les apostilles, etc.…) ;

[65] ASIC : accompagnement des policiers en situation d'intervention critique.

- et des tâches judiciaires dans des matières spécifiques ou de grande ampleur menées par le service local d'enquête et de recherche (SER).

Le service local d'enquête et de recherche est un service d'appui spécialisé, qui intervient en deuxième ligne, après l'intervention généralement, soit directement en effectuant les auditions de certains suspects, soit indirectement par l'arrivée de demandes complémentaires d'enquête judiciaire de la part des magistrats.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité engagée en judiciaire (en heures)	24413	26113	25912	25837	24093
Capacité engagée en judiciaire (en ETP)	16,1	17,2	17,1	17	15,9

Le SER de notre zone de police est confronté de plus en plus à des enquêtes de téléphonie dans son travail quotidien. Des analyses de flux téléphonique, triangulation de pylônes, IMEI-tracks et autres sont devenus monnaie courante dans chaque enquête judiciaire. En 2016 notre zone de police a fait l'acquisition du programme Mercure. Cette application facile d'utilisation tourne en environnement propre et permet des analyses.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de réquisitoires en téléphonie	97	108	117	104	132
Nb extractions téléphoniques	47	83	68	67	85
Nb enquêtes bancaires	4	16	9	24	27

La fonction de maintien de l'ordre public

Cette fonctionnalité visant à garantir l'ordre, la sécurité, la tranquillité et la santé publique se décline en trois types de tâches :

- La gestion des événements à risques qui doivent être assurés par des membres du personnel sélectionnés, formés aux techniques de maintien de l'ordre et équipés de la tenue adéquate (Hycap). En vertu de la circulaire MFO2[66] (précédente), la zone de police dispose de 18 membres du personnel formés dans le domaine de la GNEP. Il s'agit de :
  - 1 commandant de peloton ;
  - 3 chauffeurs-opérateurs ;
  - 2 chefs de section ;
  - 12 membres formés ;
- Dans le cadre d'un mécanisme de solidarité nationale obligeant chaque zone de police à fournir de la capacité pour des événements de grande ampleur (sécurisation des sommets européens et Otan, Francorchamps, courses cyclistes, manifestations nationales, matchs de football à risque au sein de notre zone,...), notre zone de police livre de la capacité au prorata du pourcentage calculé par la directive ministérielle [67] ;
- L'encadrement des événements festifs, sportifs, culturels de petite ampleur sur le territoire de la zone. Celui-ci est assuré par les chefs de poste avec l'appui des agents de proximité et de l'intervention. Chaque événement zonal (braderie, brocante, événement sportif, culturel, ...) peut faire l'objet d'une présence préventive de la part de nos policiers. Certains événements festifs ont été très largement sécurisés dans la période post attentats de Paris (Marché de Noël).

[66]. - Directive ministérielle du 23 novembre 2017 MFO-2 relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative, M.B. 6.12.2017.

[67] La zone de police doit disposer d'un effectif disponible en vue de rencontrer les demandes d'intervention dans le cadre de la capacité hypothéquée (1888 heures dans la ligne de prestation – former et équiper 1 CP, 3 INPP et 10 INP Hycap – Cfr Circulaire MFO 2).

Notre service Hycap est géré par un inspecteur principal ayant réussi la formation Comd Pl qui assure le suivi des entraînements réguliers. Un officier de police administrative est contactable 24 heures sur 24.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité engagée en maintien de l'ordre (en heures)	3518	2989	3984	2336	2532

La Dir Ops utilise l'application BEPAD «Police Administrative». Tout événement avec dispositif policier et susceptible d'avoir un impact sur l'ordre public et dont l'information apporte une plus-value aux différentes unités doit être encodé. L'utilisation de la nouvelle application a nécessité une formation pour le personnel de la Dir Ops.

Une gestion négociée optimale des matches de football des championnats de 1ère division amateur (saisons 2016-2017-2018) à Virton [68]

Nous avons développé une gestion négociée optimale [69] afin que tous les intervenants policiers travaillent dans un cadre de référence connu. La zone de Gaume et la DCA Lux ont formalisé différentes réunions de concertation dans un protocole d'accord « win-win [70] » [71]. Dans ce domaine, un certain nombre de tâches-clés des services de police sont essentielles afin de/d :

- disposer des informations pertinentes permettant une analyse de risques professionnelle ;
- accompagner ces matches et en particulier encadrer les éventuels noyaux durs ou les groupes à risques ;
- avoir une vision commune sur la nature des renforts de la police fédérale (appui qualitatif et quantitatif), ainsi que pour la direction opérationnelle (GOLD) ;
- mener des actions réfléchies, ciblées, limitées afin de limiter autant que faire se peut l'escalade, les dommages et les nuisances.

Trois catégories de matches ont été établies en fonction du niveau de risque à savoir :

- Les matchs qualifiés « sans ou à faible risque » ;
- Les matchs qualifiés « à risque moyen » ;
- Les matchs qualifiés « à risque élevé ».

Pour un match qualifié « sans ou à faible risque », notre zone de police assure la direction du service d'ordre (GOLD) avec ses effectifs et reçoit un renfort de 3 membres CIK. Pour les matchs qualifiés « niveau de risque moyen » et « haut risque », une réunion de coordination avec les différents acteurs, organisateurs et partenaires, policiers ou non, doit préalablement (en principe le lundi qui précède le match) valider la dangerosité du match et les effectifs.

Lors des matchs qualifiés « à risque moyen », notre zone de police engage 10 membres de son personnel (1 INPP et 1 INP SAS, 1 MCP), 2 INP CIRCU et 2 Cicérones). Décidée lors de la réunion préparatoire, la direction opérationnelle est assurée par DCA Luxembourg qui engage une Sec CIK. Le protocole dispose que les effectifs prévus peuvent aussi être engagés avant, pendant ou après le match afin d'effectuer des missions de police dans des domaines tels que contrôles frontière, campagne alcool, contrôles cafés, missions du PZS/PNS (vols, Stup, sécurité routière,…) pour autant que ces missions contribuent au bon déroulement de l'événement pour lesquels ils ont été initialement sollicités et octroyés. Dans l'exécution de ces missions particulières, l'engagement est supervisé par la zone de police de Gaume,

[68] 21 DECEMBRE 1998. - Loi relative à la sécurité lors des matches de football, M.B. 3.2.1999.
[69] Circulaire ministérielle CP4 du 11 mai 2011.
[70] Gagnant-gagnant
[71] Réunion de coordination ZP Gaume / DCA Luxembourg du 27 juillet 2016

en parfaite symbiose avec le responsable du service d'ordre de DCA Luxembourg. Le dispositif peut être augmenté mais aussi réduit en fonction des informations disponibles et, dès lors, changer de catégorie.

Pour les matchs qualifiés « à risque élevé », la zone de police de Gaume mobilise 13 membres du personnel (1 INPP, 4 INP Circu, 2 INP cicérones, 2 INP maîtres-chiens et 4 INP SAS). La DCA Luxembourg assure la direction opérationnelle et engage trois Sec CIK (3 INPP et 24 INP). Ce dispositif en renfort est encadré par des membres du personnel de la zone de police de Gaume et peut être également être orienté vers d'autres missions de police (cfr supra). L'appui des Team Arres et Obn, de la WPR de la Police Fédérale voire de la cavalerie (appui qualitatif) peut être envisagé et fait le cas échéant l'objet de demandes d'appui.

Burgo Ardenne – site Seveso

Le PPUI Burgo Ardenne, site Seveso (seuil haut), développé par les services du Gouverneur en vue de l'exécution des missions et obligations qui résultent de l'AR du 16 Fev 2006[72] vise notamment un objectif de limitation des risques et des conséquences des accidents et incidents pour l'homme, l'environnement et les biens. Ce PPUI doit se lire complémentairement au PGUI[73] de la commune de Rouvroy et du PGUI de la province de Luxembourg, des différents plans mono des disciplines concernées et du PIU de l'entreprise actualisé récemment sous l'impulsion de la province de Luxembourg. Notre zone de police a contribué à l'élaboration du PPUI dans sa partie mobilité et zonage pouvant ainsi faciliter le travail des secours.

La fonction de sécurité routière

La fonction « circulation » comprend l'exécution des missions spécifiques des services de police prévues à l'article 16 de la loi sur la fonction de police. Il s'agit, au regard des Etats Généraux de la Sécurité Routière, des tâches relatives à la circulation exercées dans le cadre de la fonction de police de base et qui sont nécessaires pour la maîtrise de la sécurité routière locale, la lutte contre les infractions routières et la contribution à la fluidité de la circulation sur le territoire de la zone de police, à l'exception du réseau routier dont la surveillance incombe à la police fédérale.

Ces tâches se regroupent autour de quatre axes :

1. la mise en œuvre d'actions préventives et répressives en matière de circulation ;
2. la régulation de la circulation, qui comprend l'intervention des services de police lors de perturbations importantes et inopinées de la mobilité ;
3. l'établissement de constats d'accidents de la circulation ;
4. la formulation d'avis, de suggestions et d'analyses sur base de l'exploitation des données locales d'insécurité récoltées par la zone de police.

La mise en œuvre de ces quatre axes requiert aussi le traitement des dossiers en relation avec la circulation. Dès lors, doit être compris dans la capacité de travail totale le temps nécessaire pour :

1. *la rédaction des procès-verbaux, tant initiaux que subséquents;*
2. *le traitement des apostilles ;*
3. *le traitement administratif des procès-verbaux et des perceptions immédiates;*
4. *la réponse aux critiques, plaintes et suggestions;*

[72] Arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention, et des dispositions de l'accord de coopération entre l'état fédéral, les régions flamande et wallonne et la région de Bruxelles Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses du 16 février 2016.

[73] Les PGUI des communes de Rouvroy, Virton, Meix-dvt-Virton et Florenville n'ont pas été validés. Le PGUI de Chiny (24/10/2017) et de Tintigny (13/11/2017) sont validés.

Notre zone organise régulièrement des opérations – diurnes et nocturnes, tant en semaine que le week-end – de contrôle de l'alcoolémie. Elles sont aussi l'opportunité de vérifier le bon état du véhicule, tant du point de vue technique qu'administratif.

Depuis de nombreuses années notre zone de police s'implique fortement dans l'éducation de nos enfants à la sécurité. Il existe une collaboration avec un grand nombre de directions d'écoles des sept communes et des bourgmestres concernés.

Notre unité zonale de circulation (UZC) ne compte plus que 3,5 ETP et devra être réorganisée en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité engagée UZC en heures	10732	10981	10669	8089	7448
Capacité engagée UZC en ETP	7,06	7,22	7,01	5,32	4,9

Le travail par plans d'action : un travail transversal aux 7 fonctionnalités

Dans son plan zonal de sécurité 2014-2017, la zone de Gaume définit 3 priorités stratégiques d'actions, à savoir les vols dans bâtiments, la vente de stupéfiants et la sécurité routière. Ces priorités se traduisent, d'une part dans le travail quotidien de chaque membre du personnel (ex : pendant les PMob, dans le travail de recherche, etc.) et d'autre part, dans des actions ciblées et planifiées. Ces actions peuvent s'inscrire dans des logiques intégrales de sécurité comme par exemple des partenariats pour organiser des sessions d'information et de prévention dans les écoles ou bien des actions dans le cadre des campagnes (BOB, marathon de contrôle de la vitesse, campagne de prévention vol « un jour sans »,…).

	2015	2016	2017	2018
Capacité engagée (en heures) pour les plans d'action dans le cadre du PZS	1085	1144	829	660
Capacité engagée (en heures) pour le projet Méga	106	231	89	255

La capacité engagée pour la priorité « Sécurité routière » est déjà intégrée dans la capacité présentée pour la 7ème fonctionnalité. Donc, ces données ci-dessus, à elles seules, ne reflètent pas la totalité de la capacité engagée dans les plans d'action. Le travail des équipes de permanence étant dans ce domaine assez difficilement quantifiable, une étude ciblée effectuée en 2015, a révélé que les heures suivantes avaient été consacrées au plan d'action :

- 868 heures (soit 1736 heures pour une équipe de 2 agents) pour les vols ;
- 406 heures (soit 812 heures pour une équipe de 2 agents) pour les stupéfiants ;
- 1307 heures (soit 2614 heures pour une équipe de 2 agents) pour la sécurité routière.

Les autres appuis opérationnels

Sont concernées ici toutes les missions d'encadrement, notamment des personnes et des biens [74], qui ne sont pas liées directement ou uniquement à une des 7 fonctionnalités de base mais qui sont plutôt considérées comme appui ou comme secondaires.

Appuis opérationnels « autres »	Au	2016	2017	2018
Capacité engagée (en heures) pour : - Rappels garde-détenus - Collaboration transfrontalières - Appuis canins et autres	1431	1551	1572	2088
Capacité engagée (en heures) pour le Sv Armes	365	507	328	990

[74] Activités telles : garde-détenu, escorte, protection huissier, vue des lieux, etc.

La fonction d'appui non opérationnel et la logistique

Cette fonction est indispensable à la réalisation efficace et efficiente de nos missions. Ces activités d'appui non opérationnel sont principalement exercées par des membres Calog. La répartition de la zone en différents sites nécessite la multiplication de certaines tâches et fonctions, impliquant une capacité plus importante.

Appuis non Ops	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Capacité engagée (en heures) pour : - Comptabilité, - HR – Gestion Galop - Secrétariat - Recrutement - ICT - (Inclus le CIL)	27560	27765	27579	28366
Capacité engagée (en heures) logistique / entretien et travaux	6837	9644	9706	9535

La logistique a eu fort à faire au cours de la période 2014-2018, puisque 3 gros chantiers ont été achevés, ce qui a entraîné l'organisation des déménagements du personnel concerné vers l'UZC et vers le poste de proximité de Tintigny sans oublier le remplacement des plafonds du bâtiment central.

Réunions, formations et recyclages

D'autres activités sont nécessaires au bon fonctionnement de la zone, que ce soit en termes d'échanges d'information (réunions) ou d'amélioration continue (formations, recyclages, entrainements, tirs, etc.).

	2015	2016	2017	2018
Capacité engagée en Hr pour les réunions	6791	6879	6511	7242
Capacité engagée en Hr pour les formations hors GPI 75	4853	4438	5844	5926
Capacité engagéeen Hr pour les formations GPI 48 – GPI 81 – Taser	2025	2429	2725	2807

Les Finances - chiffres clés 2014-2018

Les recettes

Les recettes de la zone de police sont principalement perçues sous forme de dotations des communes, de l'état fédéral et de l'autorité régionale. Elles comprennent les recettes :

- de prestations, soit les montants perçus pour services prestés par la zone de police et récupération de frais divers (locations, remboursements de frais de dépannage et de frais postaux,…) ;
- de dettes, soit les mécanismes de correction ;
- des exercices antérieurs, soit les montant du boni antérieur intégré dans le budget.

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes totales	8664861	8761356	8685871	9300859	9952725

[75] Sont exclues les heures de formation en tant qu'externe (détaché out) soit aspirant inspecteur et aspirant inspecteur principal.

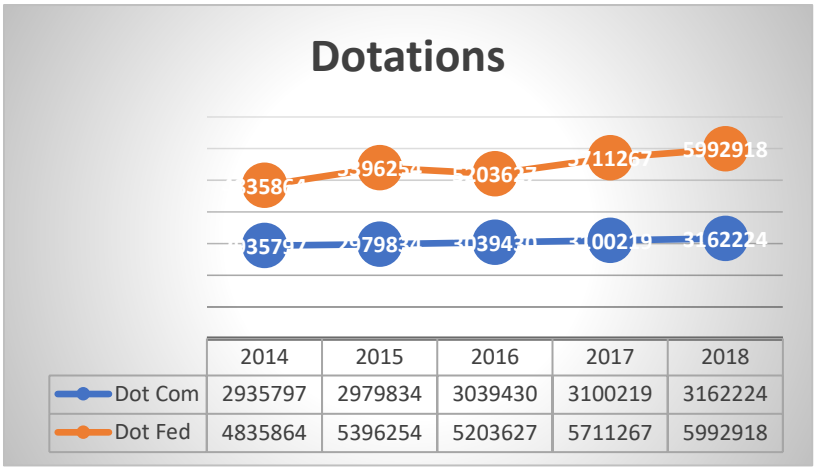

L'évolution des dotations montre que les moyens octroyés par les communes ont augmenté de manière linéaire (2% par an) alors que les autres dotations ont augmenté de 24%.

L'augmentation progressive des cotisations « pension » (dont le montant en pourcentage est passé de 31% en 2012, 34% en 2013, 37 % en 2014, 40% en 2015, 41,5% en 2016 et qui dépend de la masse salariale) a influencé grandement l'augmentation des dépenses en personnel.

Les dépenses

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses totales	8373178	8374079	8447800	8697062	8813791
Frais de personnel	7240049	7316911	7241378	7526685	7663013
Frais de fonctionnement	620293	568013	808073	741305	668136
Dépenses de transferts	7121	47620	45980	39603	51235
Dépenses de dettes	505715	441535	352369	381635	431407
Dépenses des services antérieurs	640643	202703	216783	176639	261920
Dépenses de prélèvements	-	-	72400	467955	603245

Les dépenses de personnel représentent un peu moins de 90% des dépenses. Il s'agit des dépenses liées aux salaires du personnel de la zone de police, en dehors de certaines indemnités (téléphone, habillement,…) et des frais liés au personnel détaché qui sont imputés sous les frais de « fonctionnement ».

Les autres dépenses consistent en :

- dépenses de fonctionnement, soit les frais exposés par la zone de police dans le cadre de son activité. (énergies, télécommunications,…) ;
- dépenses de transferts
- dépenses de dettes, soit les charges financières des emprunts (frais liés à la dette et les remboursements en capital).

Les investissements

	2014	2015	2016	2017	2018
Investissements	59262	91391	114989	228793	155168

Conclusion

A l'heure de l'évaluation de nos résultats, nous recherchons le juste équilibre entre les objectifs mesurables tels que décrits dans le tableau stratégique du plan zonal de sécurité, complété par la lettre de mission du chef de corps et une vision intégrée, réaliste de nos performances dans le domaine de la sécurité.

Le manque de capacité chronique de notre zone de police demeure un important point d'attention dans le cadre des efforts à accomplir. Au vu de ce contexte, je suis très satisfait d'avoir pu soutenir les membres du personnel pour innover, améliorer, réinventer sans cesse notre offre de service

Le taux d'insécurité dans notre zone est le plus bas de la province de Luxembourg, la criminalité et le nombre de victimes sur les routes diminuent de manière constante, les délais d'intervention sont très bons, le développement des compétences et la confiance mutuelle sont au centre de nos préoccupations.

Le lecteur peut constater que la zone de police de Gaume affiche un beau bilan.

Beaucoup de bonnes choses ont été faites. Le mérite revient aux membres du personnel qui ont, au cours de ces quatre années, travaillé sans compter afin d'offrir aux citoyens la sécurité et une certaine qualité de vie.

Annexes

Annexe 1 : lettre de mission du chef de corps

Liste des principales abréviations utilisées

AIG : Inspection générale de la police intégrée
ANPA : Académie nationale de police
ANPR : Caméra à reconnaissance automatique de plaques
AWSR : Agence Wallonne pour la Sécurité routière
BIZ ou CIL : Bureau d'information zonale
BNG : Banque de données nationale générale
BSv : Bulletin de Service
CAE : Cellule analyse évènement
CALog : Cadre administratif et logistique
CCPD : Bureau commun policier et douanier de Luxembourg
CIA : Carrefour d'information d'arrondissement
CIC : Centre d'information et de communication (101)
CICA ou SICAD : CIC + CIA
CIK : Corps d'intervention (police fédérale)
Comd Pl : Commandant de peloton
COPPRA : Community policing preventing radicalization and terrorism
CP3 : Circulaire de contrôle interne des services de police du 29-03-2011
CS 100 :
CSIL : Cellule locale interdisciplinaire de sécurité
DGR : Direction générale ressource et information de la police fédérale
Dir CCE : Directeur cellule coordination évènement
Dir Ops : Direction des opérations
DOS : Dossiers judiciaires
Ecofin : Economique et financière
EEI : Elément essentiel d'information
ETT : Ethylotest
GNEP : Gestion négociée de l'espace public
HK, UMP, HP, … : armes à feu utilisées par les services de police de la zone de Gaume
Hycap : capacité hypothéquée (circulaire MFO2)
ILP : Intelligence Led Policing
INP : Inspecteur
INPP : Inspecteur principal
ISLP : Système informatique de la police locale
KUL : Katholieke Universiteit Leuven
LFP : Loi sur la fonction de police
MCP : Maître-chien de patrouille
MEGA : Mon engagement pour garantir mon avenir (formation dispensée dans les écoles primaires)
Napap : Non activité préalable à la pension
OPA : Officier de police administrative
Opérateur R :
OPJ : Officier de police judiciaire
Ops : opérationnel
OS : Objectif stratégique
PAP : Point d'attention particulière
PC CCE : Poste de commandement cellule coordination évènement
PC : Permis de conduire
PGP : Programme « Personnes – Groupements »
PJF : Police judiciaire fédérale
PNS : Plan national de sécurité
PZS : Plan zonal de sécurité
R : Radio
RAR : Rapport administratif
RIR : Rapport d'information
ROI : Règlement d'ordre intérieur
SAC : Sanctions administratives communale
SE : Sureté de l'Etat
Sec : section

SER : Section locale d'enquête et de recherche
SGRS : Service généraux de renseignements
SIPP : Service interne de protection et de prévention
TFL : Task force provinciale
TFZ : Task force zonale
Tp : Transport
UZC : Unité zonale de circulation
VIF : Violences intrafamiliales
WPR : Police des autoroutes
XRY : programme d'analyse

Table des matières

INTRODUCTION **2**

CHAPITRE I : TOUT CE QUI A CHANGÉ EN 5 ANS – INNOVATIONS **3**

INNOVATION AU NIVEAU DU MANAGEMENT DES COLLABORATEURS 3
Audit sur le fonctionnement minimal en 2015 – 90 opérationnels à l'horizon 2020 ..... *3*
Plus et mieux de bleu en rue – augmentation du nombre d'équipes de permanence en 2015 ..... *4*
La création du service de planification zonale des services en 2016 ..... *5*
Optimalisation du team ASIC (Accompagnement et Soutien en Intervention de Crise) en 2018 ..... *5*
La protection juridique des membres du personnel *6*
Audit de la charge psychosociale en 2017-2018 ..... *6*
Abandon du projet infrastructure des « Vatelottes » *6*
Acquisition de la Villa « Sainte Lucie » en 2018 ..... *6*
Groupe de travail sur l'accessibilité des connaissances en 2016 ..... *6*
Analyse des risques terrorisme en 2016 ..... *7*
Formation à l'analyse des risques opérationnels et bien-être en 2017 ..... *7*
Campagne de sensibilisation sur la thématique du respect de la diversité en 2014 ..... *7*
Optimalisation du réseau de personnes de confiance en 2015 ..... *7*
Création d'un team « premiers soins » en 2015 et d'un team « EPI » en 2017 ..... *8*
Optimalisation du team GPI 48 et développement de synergies en 2015 ..... *8*
Optimalisation du team GPI 81 en 2018 – création d'un service level agreement *8*
Formation Taser en 2018 – 18 policiers formés *9*
Formation Hycap, Comd Pl et opérateurs Radio – 16 policiers formés *9*
Acquisition de la caméra ANPR mobile et création d'un groupe de travail *9*
RGPD – Désignation d'un nouveau Data Protection Officer en 2018 ..... *10*
Acquisition du nouveau radar NK7 en 2017 ..... *11*
Le télétravail *11*
Le développement des compétences *11*
La participation de tous et l'échange d'information 11
« La qualité commence avec la formation et aboutit à la formation » 11
La création de pools 13
Le sport au travail, teambuiding et Saint Nicolas *14*
STRATÉGIE ET POLITIQUE 14
La création de la cellule management en 2016 ..... *14*
La création du comité de direction – mise en place de la réunion hebdomadaire en 2016 ..... *14*
Communication *15*
Facebook et communiqués de presse 15
Un site Web 15
Séminaires stratégiques *15*
PROCESSUS 16
Création d'une Task Force Zonale radicalisme – formation COPPRA – information officer *16*
Enquête sur le moniteur de sécurité *16*
Enquête sur la qualité de l'accueil en 2017 ..... *17*
Implémentation de divers outils informatique de gestion *17*
Suivi des procès-verbaux 17
Archipol+ 17
Orbit 17
Orbit - Croquis 18
Fleetlogger 18
3P 18
BEPAD 18
CAD 9 18
Les tableaux de bord BNG 18
L'amélioration des processus judiciaires primaires *18*
I + belgium 18
PV types 18
GES 19
LEADERSHIP 19

La capacité réelle de la zone de police – capacité nette *19*
Les indisponibilités et modalités de carrière *20*
Le taux d'absentéisme *20*
Les inconvénients *21*
Le suivi des plaintes du Comité P 21
Une « Entreprise Sociétalement Responsable » (RSE) 21
LES MOYENS 21
Nouveaux bâtiments en 2017 et 2018 ..... *21*
Des nouveaux véhicules – « less is more » *21*
Equipement personnel *22*
Nouveaux gilets pare-balles en 2014 et nouvelles housses en 2018 22
Nouveaux holsters pour l'intervention en 2018 22
Audit des assurances et optimisation des risques en 2017 ..... *22*

CHAPITRE 2 : UNE ZONE DE POLICE OPTIMISÉE 23

LA ZONE DE POLICE DE GAUME EN BREF : 23
LE PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ (PZS) 24
3 objectifs stratégiques *24*
4 points d'attention *24*
LA LETTRE DE MISSION, UN DOCUMENT D'ORGANISATION 24
LA GOUVERNANCE 24
Le collège de police *24*
La composition du collège 24
Les activités du collège 25
Le conseil de police *25*
Composition 25
Les activités du conseil 25
Le conseil zonal de sécurité (CZS) *26*
Le comité de concertation de base (CCB) *26*

CHAPITRE 3 : ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ DE 2014 À 2018 29

FAITS JUDICIAIRES (SOURCE « BAROMÈTRE DE LA CRIMINALITÉ - DGR/DRI/BPOL) 29
LOCALISATION DES FAITS PAR COMMUNES (SOURCE ORBIT ZP GAUME) 30
ÉVOLUTION DES CATÉGORIES DE FAITS JUDICIAIRES (SOURCE « BAROMÈTRE DE LA SÉCURITÉ ») 31
Vols et extorsions *31*
Dégradations et actes de vandalisme *31*
Infractions contre l'intégrité physique *32*
Drogues *32*
Fraudes *33*
ÉVOLUTION DES CATÉGORIES DE FAITS JUDICIAIRES (SOURCE ORBIT ZP GAUME) 34
Les vols par catégories *35*
La localisation des vols par commune *35*
Les stupéfiants *35*
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 37
Les causes des accidents et le facteur alcool au volant *37*

CHAPITRE 4 : LES PLANS D'ACTION - RÉSULTATS 39

LUTTER CONTRE LES VOLS DANS LES HABITATIONS, COMMERCES ENTREPRISES ET BÂTIMENTS PUBLICS (OS1) 39
CONTRIBUER À MAÎTRISER LE PHÉNOMÈNE DES DROGUES EN CIBLANT LES DEALERS (0S2) 42
LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE, RÉDUIRE LES ACCIDENTS DE ROULAGE AVEC LÉSIONS CORPORELLES (OS3) 45

CHAPITRE 5 : L'APPUI OPÉRATIONNEL 48

LE CARREFOUR D'INFORMATION LOCAL (CIL) 48
La gestion des dossiers « Enquête Policière d'Office » (EPO) *48*
Le suivi des mesures probatoires - I + Belgium *48*
L'utilisation de la photothèque *49*
Les signalements urgents *49*
Le suivi des RIR et DOS *50*

Bepad *50*
Diffusion vers les autorités administratives *50*
Crossborder Traffic *51*
Les sanction administrative communale « SAC » *51*
Le suivi des rapports incidents *51*
Le service armes *51*
LE SERVICE PLANIFICATION ZONALE 52
CHAPITRE 6 : LES FONCTIONNALITÉS DE BASE 53
LA FONCTION TRAVAIL DE QUARTIER 53
LA FONCTION D'ACCUEIL 54
LA FONCTION D'INTERVENTION 55
LA FONCTION D'ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES 57
LA FONCTION DE RECHERCHE ET D'ENQUÊTE LOCALES 57
LA FONCTION DE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC 58
Une gestion négociée optimale des matches de football des championnats de 1ère division amateur (saisons 2017-2017-2018) à Virton *59*
Burgo Ardenne – site Seveso *60*
LA FONCTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 60
LE TRAVAIL PAR PLANS D'ACTION : UN TRAVAIL TRANSVERSAL AUX 7 FONCTIONNALITÉS 61
LES AUTRES APPUIS OPÉRATIONNELS 61
LA FONCTION D'APPUI NON OPÉRATIONNEL ET LA LOGISTIQUE 62
RÉUNIONS, FORMATIONS ET RECYCLAGES 62
LES FINANCES - CHIFFRES CLÉS 2014-2018 62
Les recettes *62*
Les dépenses *63*
Les investissements *63*
CONCLUSION 64
ANNEXES 65
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES 65
TABLE DES MATIÈRES 67